

Quand les acteurs associatifs et publics s'allient : réflexion et analyse d'un dispositif de concertation d'aide alimentaire à l'échelle locale

GAYET Marie

Siège social HEPL :
Quai des Carmes, 45
4101 Jemeppe
Belgique
www.hepl.be

Siège social HELMo :
Mont Saint-Martin, 45
4000 Liège
Belgique
www.helmo.be

Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du grade de
Master en Ingénierie et Action Sociales.

Année académique : 2023 - 2024

Table des matières

Table des matières	2
1. Contextualisation.....	7
1.1. Le droit à l'alimentation et l'aide alimentaire : notions fondamentales au cœur de nos sociétés contemporaines	7
1.2. Au carrefour des expériences, des besoins et des défis : introduction au dispositif de Concertation d'Aide Alimentaire (CAA)	12
2. Méthodologie	15
2.1. Type de recherche et territoire.....	15
2.2. Collecte et analyse de données	17
2.3. Processus de recherche	17
3. Résultats et analyses	20
3.1. Origine et contexte des concertations d'aide alimentaire.....	20
3.2. Méthodologie utilisée lors des CAA	21
3.3. Objectifs de la Concertation d'Aide Alimentaire.....	22
3.3.1. Objectifs du point de vue des participants	22
3.3.2. Objectifs du point de vue des animateurs.....	23
3.4. Apports et résultats	26
3.4.1. Apports et résultats selon les animateurs	26
3.4.2. Apports et résultats selon les participants	27
3.5. Conclusion des résultats	30
3.6. Analyse conceptuelle.....	31
3.6.1. Collaborations interprofessionnelles (CIP)	31
3.6.2. Management territorial stratégique (MTS).....	33
3.6.3. Démocratie participative et empowerment.....	35
3.6.4. Professionnalisation du secteur	35
4. Discussion	36

4.1.	Vérification de l’hypothèse	36
4.2.	Pour échanger autour du cas amaytois	37
4.3.	L’écologie sociale comme philosophie	40
4.4.	Conseil de politique alimentaire (CPA)	41
4.5.	Multiplication des dispositifs de concertation.....	42
5.	Bibliographie.....	44
6.	Annexes	49
6.1.	<i>Schéma du FEAD (Cours de Comptes Européenne, 2019).</i>	49
6.2.	<i>Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable ? —</i> rapport de l’IWEPS (2023).....	49
6.3.	Présentation du collectif « Tous à table », réalisée par Emilien Baglio	52
6.4.	Tableau issu de <i>l’Étude comparée de la collaboration interorganisationnelle et de ses effets : le cas des services en périnatalité</i> (D’Amour et al., 2003 : 10).....	54
6.5.	Indicateur synthétique d’accès des droits fondamentaux de l’IWEPS (IWEPS, s.d. [a]).....	55

Abstract : Tout en abordant la thématique et les enjeux de l'aide alimentaire, cet article met en exergue une recherche-action sur le développement d'un dispositif de concertation d'aide alimentaire (CAA) à l'échelle locale, c'est-à-dire communale. Cette recherche-action adopte une méthodologie qualitative. Elle a été réalisée grâce à des données empiriques : entretiens semi-directifs avec des personnes qui ont une certaine expertise de l'aide alimentaire, un *focus group* avec les membres de la CAA Huy-Waremme et un questionnaire auquel ces derniers ont répondu. Ces données ont été articulées avec une analyse conceptuelle qui approche les CAA sous l'angle des collaborations interprofessionnelles, le management territorial local, la démocratie participative, l'empowerment et la professionnalisation du secteur de l'aide alimentaire. Toute cette analyse permet non seulement d'une part, de comprendre le contexte dans lequel les CAA ont émergé, ses objectifs et ses apports pour les différents acteurs présents lors de ces concertations et d'autre part, elle a fourni à l'étudiante, Marie, une assise réflexive. Ceci lui a permis d'adopter une approche opérationnelle afin de concevoir une concertation d'aide alimentaire sur la commune dans laquelle elle travaille.

Mots clefs : *aide alimentaire, concertation, CPAS, collaboration interprofessionnelle, management territorial stratégique, démocratie participative.*

Liste des acronymes

AFSCA : Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

AROP: At Risk Of Poverty

ASBL: Association Sans But Lucratif

CAA : Concertation d'Aide Alimentaire

CIP : Collaboration Interprofessionnelle

CLPS : Centre Local de Promotion de la Santé

CLSS : Centre Liégeois de Service Social

CPA : Conseil de Politique Alimentaire

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

ERIS : Équivalence au Revenu d'Intégration Sociale

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FdSS : Fédération des Service Sociaux

FEAD : Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis

FIDA : Fonds International de Développement Agricole

FSE : Fonds Social Européen

GAL : Groupement d'Action Locale

GDMC : Grandir Dans Ma Cité

Ibid. : Ibidem

ISADF : Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux

IWEPS : Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la statistique

MTS : Management Territorial Stratégique

ODD : Objectifs de Développement Durable

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONU : Organisation des Nations Unies

PCS : Plan de Cohésion Social

PWLP : Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté

RIS : Revenu d'Intégration Sociale

RTS : Réseaux Territoriaux de Savoirs

SIS : Service d'Insertion Social

SPP IS : Service Public fédéral de Programmation Intégration Sociale

TS : Travailleur Social

UE : Union Européenne

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

1. Contextualisation

1.1. Le droit à l'alimentation et l'aide alimentaire : notions fondamentales au cœur de nos sociétés contemporaines

Depuis les années d'après-guerre, le droit à l'alimentation est un sujet **qui** se trouve de plus en plus au centre des préoccupations en Belgique. Pourtant, ce droit fondamental semble bien complexe à faire valoir par les ayants droit, et ce même dans les pays occidentaux développés. En effet, selon un rapport publié en 2022 (Organisation Mondiale de la Santé, 2022) par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹, la faim est loin d'être éradiquée. Elle aurait touché jusqu'à 828 millions de personnes, soit 46 millions de plus qu'en 2020. L'insécurité alimentaire s'installant, elle laisse également place à un risque accru de pauvreté et d'exclusion sociale (AROP). Selon l'Office belge de statistiques (Statbel, 2024), en 2023, ce risque représente 18,6 pour cent de la population, soit presque un cinquième des Belges.

Si l'on s'en réfère à la théorie de Maslow, « *les besoins primaires sont d'abord, et tout simplement biologiques. Ils sont la priorité des priorités, question de survie : boire, manger, se chauffer, dormir* » (Marimon, 2017 : 21). Par conséquent, si un individu ne comble pas ses besoins primaires, il est complexe de lui demander de s'autonomiser et de s'insérer dans la société « socioprofessionnellement » (Franssen, 2003). Ainsi, il est apparent que la question alimentaire devrait davantage être prise en considération, car il s'agit d'un droit fondamental cité dans des textes internationaux. Au niveau international, le droit à l'alimentation prend source dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Ce droit se traduit par l'accès à une alimentation de qualité et en suffisance. Cette alimentation respecte les traditions/cultures de chacun et permet aux individus de mener une vie conforme à la dignité humaine. L'existence du droit à l'alimentation sous-tend la nécessité de garantir une sécurité alimentaire. Cette notion de sécurité alimentaire est apparue dans les années 70 lors d'une conférence organisée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle « *existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture*

¹ Ce rapport a été publié conjointement avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (Collart Dutilleul, 2020 : 23).

La Belgique a ratifié ces dispositions légales internationales dès la promulgation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Par conséquent, le droit à l'alimentation ratifié par la Belgique engendre un défi de protection de ce droit grâce notamment à des actions et des politiques sociales qui tendent vers un « *accès permanent à une alimentation adéquate tant d'un point de vue quantitatif, que sur le plan de la qualité de la nourriture* » (Eggen, 2015 : 2). À ce jour, comme l'explique Manuel Eggen, « *le droit à une alimentation [...] n'est pas explicitement consacré dans l'ordre juridique belge et, à notre connaissance, aucune décision de justice n'a été rendue sur base du droit à l'alimentation. Cette situation est de plus en plus dénoncée par la société civile qui réclame un meilleur ancrage du droit à l'alimentation en Belgique et demande qu'une stratégie ambitieuse soit développée pour faire face aux nombreux défis et violations du droit à une alimentation adéquate* » (ibid.).

En 2014, afin de répondre aux besoins alimentaires de sa population dite « démunie », l'Union européenne (UE) décide de mettre en place le Fonds européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD). Ce fonds qui s'étend sur la programmation 2014-2020 « [marque] *le passage d'une politique agricole à une politique sociale, pleinement en phase avec les objectifs du Fonds Social européen (FSE). Son règlement stipule ainsi que "le Fonds favorise la cohésion sociale, renforce l'inclusion sociale et, à terme, participe donc à l'objectif d'éradication de la pauvreté dans l'Union". La fonction "sociale" de l'aide alimentaire et son rôle dans l'insertion des ménages sont donc réaffirmés comme des principes clés de la mobilisation des crédits européens* » (Alberghini et al., 2019 : 5). Ce transfert d'une politique agricole vers une politique sociale indique une volonté de l'Union Européenne de mise en place de dispositifs d'accompagnement et d'inclusion sociale afin de lutter contre la pauvreté (cf. annexe n° 1). Il est donc opportun de souligner que l'Europe intervient notamment financièrement dans l'aide alimentaire.

À l'heure actuelle, le FSE+ remplace le FEAD, c'est-à-dire que l'aide alimentaire octroyée fait partie d'un sous-objectif d'un projet FSE+. Toutefois, il y a une diminution du financement de l'Europe pour l'aide alimentaire belge (SPP Intégration Sociale, 2023). En effet, sous le régime FEAD (de 2014 à 2020), il y a eu 11 millions d'euros par an alloués au FEAD, en plus de 20 millions d'euros supplémentaires en 2021 et 2022. De plus, en 2022, grâce à la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a donné son aval à la tenue d'une

adjudication publique dans le cadre FEAD (Karine Lalieux, 2022). Ainsi, environ 24 069 661 euros ont été alloués à la Belgique en 2022 afin de pouvoir se procurer des denrées alimentaires via ce fonds. Tandis que sous le FSE+ (de 2023 à 2027) il y a une diminution du financement d'un million d'euros, soit 10 millions d'euros. La différence devrait être comblée par l'État fédéral (SPP Intégration Sociale, 2023).

Cependant, lorsque l'on prend conscience que l'Union européenne octroie environ un tiers de son budget, soit 392 milliards d'euros (Commission Européenne, 2021), à des fins de politique régionale structurelle (ou de cohésion) destinée aux 27 états membres, englobants divers domaines sociaux, il est apparent que cette assistance ne saurait satisfaire l'intégralité des besoins de l'aide alimentaire de la Belgique. La partie allouée à la Belgique représente 0,002 55 pour cent (soit les 10 millions d'euros mentionnés ci-dessus) de la somme totale que l'UE met à disposition de ses États membres pour le secteur du social. Pourtant, la demande en matière d'aide alimentaire dans notre pays dépasse le montant des fonds alloués tant par l'Europe que par la Belgique, soulignant ainsi la nécessité de mettre davantage l'accent sur des solutions nationales complémentaires. Cette réalité politique complexe met en lumière les défis auxquels la Belgique est confrontée, appelant une réflexion approfondie sur la manière dont les ressources financières peuvent être optimisées et les politiques sociales mieux alignées pour relever efficacement le défi d'éradication de l'insécurité alimentaire en Belgique.

En 2015, l'ONU a élaboré des objectifs de développement durable (ODD), que la Belgique et l'Union européenne se sont engagées à respecter. Parmi ces objectifs figure la finalité « faim zéro » (Objectifs de Développement Durable, 2024), visant à éliminer la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et favoriser l'agriculture durable (ibid.). La Belgique s'est engagée à aborder plusieurs problématiques en vue d'atteindre ces objectifs d'ici 2030 (cf. annexe n° 2). Elle souhaite donc réduire l'obésité chez les adultes, et ce, notamment en mettant un terme « à toutes les formes de malnutrition » (IWEPS, 2020 : 61). De plus, la Wallonie souhaiterait « doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires [...] y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles » (ibid. : 62). Le dernier souhait par rapport à l'objectif « faim zéro » en lien avec le secteur de la production alimentaire est « [d'] assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et [de] mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, [de contribuer] à la préservation des écosystèmes, [de renforcer] la capacité d'adaptation aux changements

climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et [d'améliorer] progressivement la qualité des terres et des sols » (ibid. : 64). Il est intéressant de noter que ces initiatives englobent davantage des aspects de santé publique et agricole que des efforts humanitaires visant à fournir une aide alimentaire pour tous.

Malgré la volonté de garantir une sécurité alimentaire via l'objectif « Faim zéro », en Belgique, en 2023, la Fédération des Services Sociaux estime le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire à 600 000 en Belgique et 300 000 en Wallonie (Fédération des Services Sociaux, 2024). Ce chiffre pourrait être revu à la hausse si toutes les personnes nécessitant une aide alimentaire se présentaient au sein des services qui organisent de l'aide alimentaire. Certaines personnes n'osent pas et d'autres ne savent simplement pas qu'une telle aide est disponible. Ce phénomène représente les personnes n'ayant pas recours à leurs droits. Le non-recours aux droits *« renvoie à toute personne qui ne bénéficie pas d'une [aide] publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre. En effet, dans différents domaines de la protection sociale, des ayants droit potentiels à une allocation ou une prestation de services ne sont pas toujours informés de leurs droits, n'ont pas le réflexe d'introduire une demande, ou bien ne savent pas comment faire cette demande* » (SPP Intégration Sociale, s.d.). Les causes du *non take-up*² aux droits sont nombreuses. En effet, on parle du *« manque d'informations, [de la] difficulté à faire valoriser ses droits (stigmatisation, fausses croyances, crainte du contrôle...), [de la] complexité de la réglementation, [de l'] attitude de l'institution (non-proposition, contrainte budgétaire, manque de proactivité...)* » (ibid.).

En outre, selon le rapport de l'IWEPS intitulé *Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable*, il ressort *« qu'en 2022, 2,3 % de la population wallonne était bénéficiaire des banques alimentaires, soit 84 213 personnes. Ce chiffre est en augmentation depuis 2011 (1,5 %) [...] »* (Service Public Wallon, s. d.).

L'aide alimentaire en Belgique prend diverses formes : aides financières, la distribution de colis alimentaires, les restaurants sociaux, les frigos solidaires et des épiceries sociales (Fédération des Services Sociaux, s.d.). Cette aide alimentaire est principalement organisée par le secteur associatif qui est principalement géré par des bénévoles d'un âge avancé (Maisin et al., 2020). D'autre part, à l'heure actuelle, il n'y a plus vraiment de profil type de bénéficiaire de l'aide alimentaire. En effet, celui-ci tend à s'hétérogénéiser. Il s'agit *« des personnes ayant basculé récemment dans la précarité du fait d'un accident de la vie, aux "travailleurs pauvres" »*

² Non-recours.

recourant ponctuellement à l'aide alimentaire afin de pallier leurs difficultés budgétaires, en passant par les ménages durablement inscrits dans la précarité ou les personnes "hors droits", exclues des dispositifs d'action sociale. [...] Ces différents types de profils non seulement génèrent des attentes variables au regard de l'aide alimentaire, mais ont aussi des besoins différents en termes d'accompagnement » (Alberghini et al., 2019 : 6). Cette hétérogénéisation du public ayant recourt à l'aide alimentaire est en partie causée par les différentes crises qu'a traversé et que traverse encore à l'heure actuelle la société belge (crise sanitaire, guerre en Ukraine, augmentation du coût des énergies...). Armelle Guignier³ avance que « *les exigences libérales ont contribué à l'insécurité alimentaire [car elles traitent] les questions environnementales ou de sécurité alimentaire du point de vue exclusivement économique et utilitariste* » (Guigner, 2009 : 110). Ce point de vue motive le fait que c'est l'économie de marché qui dirige le système de l'alimentation. En réponse à cela : la souveraineté alimentaire. Ce concept est défini comme étant un droit des populations à définir notamment leur politique alimentaire et agricole tout en assurant de manière libre leur développement économique, social et culturel (ibid. : 117).

En 2015, dans le cadre de son premier Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté (PWLP), la Région wallonne prend différentes mesures en vue de favoriser le développement des dispositifs d'aide alimentaire et leur renforcement. Ce plan de lutte contre la pauvreté, modifié en 2018, se concentre sur 3 axes majeurs (Deprez, 2019). Tout d'abord, il vise à réduire le gaspillage alimentaire en encourageant la distribution des excédents alimentaires, une démarche à la fois économique et solidaire permettant de minimiser les pertes tout en fournissant un soutien crucial aux individus dans le besoin. Deuxièmement, le plan vise à améliorer la coordination des initiatives d'aide alimentaire. Cela inclut la création d'épiceries sociales et de restaurants sociaux, visant ainsi à établir des structures qui garantissent un accès équitable à la nourriture. Cette coordination renforcée contribue à rendre les services d'aide alimentaire plus efficaces et accessibles. Enfin, le plan intègre une perspective de lutte contre la pauvreté dans le domaine de la santé publique. Cette approche reconnaît des liens étroits entre la disponibilité d'une alimentation saine et équilibrée, la prévention des maladies et la promotion du bien-être. Dans ce cadre, à travers un appel à projets en 2023, la ministre Christie Morréale⁴ réaffirme avec

³ Dans son ouvrage intitulé *Le droit international face à l'insécurité alimentaire et environnementale : état des lieux et perspectives*.

⁴ Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des Femmes

conviction son projet d'octroyer une somme d'argent substantielle visant à soutenir les initiatives d'aide alimentaire. Une enveloppe de 8 millions d'euros a été mise à disposition des intervenants engagés dans le domaine de l'aide alimentaire (épicerie sociale, restaurants sociaux, Centres Publics d'Action sociale [CPAS] de Wallonie, ainsi qu'à d'autres plateformes œuvrant dans ce secteur). L'objectif premier de ce subside consiste à préserver et renforcer les dispositifs d'aide alimentaire déployés par ces organismes, soulignant ainsi l'engagement continu du Gouvernement wallon envers la solidarité et la lutte contre la précarité alimentaire. Cette mesure reflète la volonté affirmée de la ministre de garantir un soutien financier aux acteurs clés engagés dans la fourniture d'aide alimentaire, contribuant ainsi à atténuer la demande criante en matière alimentaire.

1.2. Au carrefour des expériences, des besoins et des défis : introduction au dispositif de Concertation d'Aide Alimentaire (CAA)

Le PWLP (version de 2018)⁵ cité ci-dessus mentionne également la volonté de soutenir les dispositifs de concertation entre les différentes institutions organisant de l'aide alimentaire. Ceci est encouragé afin « *d'améliorer l'accueil et l'accompagnement social des bénéficiaires, d'améliorer la qualité des produits distribués [et] de rechercher des solutions pour augmenter les moyens à disposition des associations et valoriser les bonnes pratiques existantes et les essayer* » (Deprez, 2019 : 9). Le 23 mars 2017 marque une étape significative pour les dispositifs de concertation d'aide alimentaire avec la promulgation d'un décret incorporant « *l'agrément et le financement d'un organisme wallon de concertation de l'aide alimentaire. Celui-ci est coordonné par la Fédération des Services sociaux (FdSS) et regroupe plusieurs dizaines d'organismes tant actifs dans la distribution de colis alimentaires que dans la restauration sociale ou l'organisation d'épiceries sociales* » (ibid.). Dans son rapport de recherche pour l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), Anne Deprez relève qu'initialement, la Fédération des CPAS « *aurait préféré que la concertation "aide alimentaire" soit du ressort d'une administration publique plutôt que d'une ASBL* » (ibid. : 11). Les CPAS motivent cet avis par le fait qu'ils jouent un rôle crucial dans l'accès au droit alimentaire en tant qu'entités décentralisées financées et promues par l'État qui a pour but premier de permettre aux individus de mener une vie conforme à la dignité humaine⁶.

⁵ Ce PWLP est en lien avec les objectifs FEAD et FSE+ sur l'accompagnement des bénéficiaires.

⁶ Article 1^{er} de la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

Il est opportun de mentionner qu'il existe déjà une concertation d'aide alimentaire qui regroupe certaines associations d'aide alimentaire du territoire Huy-Waremme. Seul le CPAS d'Amay représente son service d'aide alimentaire pour le territoire d'Amay. Grâce à la participation de l'étudiante à cette concertation, elle a pu constater que la concertation d'aide alimentaire offre ainsi une opportunité pour que des associations et des services publics tels que les CPAS ou les PCS se réunissent afin d'échanger sur leurs expériences et difficultés. En outre, de manière proactive, ces concertations favorisent la possibilité de mutualiser des ressources, que ce soit sur le plan logistique, technique ou humain, dans le but d'optimiser l'efficacité de l'aide alimentaire. Ces lieux deviennent ainsi des espaces de collaboration dynamique visant à renforcer et à améliorer les pratiques d'accès à l'alimentation. Dans ce contexte, se dessine alors une participation conjointe, tissée de l'engagement simultané d'acteurs publics et d'acteurs associatifs privés. Une collaboration empreinte de mutualisme émerge, où chaque intervenant s'investit proportionnellement à ses capacités. De manière continue, diverses interactions se forment, entrelaçant les besoins et ressources logistiques, organisationnels et relationnels (ibid.). Par extension, cet exemple de concertation peut toucher d'autres acteurs de l'aide alimentaire et donc être une source d'informations et de repères.

Afin de se rendre compte de la précarité présente au sein de la commune d'Amay⁷, l'étudiante trouve opportun d'énoncer quelques statistiques. Premièrement, l'utilisation de l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) de l'IWEPS permet un diagnostic local de cohésion sociale et d'identification des besoins locaux. Les droits fondamentaux examinés sont les suivants : droit à la santé, au travail, à la mobilité, à la Sécurité sociale, à l'éducation, à l'environnement, au logement, à un revenu et à l'alimentation. L'indicateur a un intervalle allant de 0 à 1. L'indicateur de la commune d'Amay présentait un score de 0,43 en 2018 (cf. annexe n° 5). La moyenne de la Wallonie étant de 0,63, il est opportun de constater que la commune d'Amay figure parmi les communes ayant un ISADF faible (IWEPS, s.d. [a]). De plus, sur la commune, en 2022, on dénombrait un taux moyen de 3,52 pour cent (IWEPS, s.d. [b]) de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (RIS) ou d'une aide équivalente au RIS (ERIS). Par ailleurs, 14,2 pour cent⁸ (IWEPS, s.d. [c]) de mineurs vivent dans des ménages sans revenu d'un travail.

⁷ Cette commune est composée de 14 514 habitants (chiffre date de 2023 et est issu du site de statistiques de la Wallonie [Walstat]).

⁸ Ce chiffre de 2020 est issu du site Walstat.

Le CPAS d'Amay rencontre diverses difficultés en matière d'aide alimentaire. En premier lieu, on recense une augmentation des demandes d'aide alimentaire (celles-ci ont doublé depuis la crise sanitaire). De plus, il existe également des contraintes financières. Celles-ci reflètent que le centre dispose de peu de ressources financières pour développer un dispositif d'aide pérenne et autonome. Ces aides sont ponctuelles et dépendent pour certaines d'entre-elles d'appels à projets. Un autre obstacle est la logistique. Dans le bâtiment principal du CPAS se trouvent les colis du FSE+. Ces colis sont dissociés de la distribution des colis alimentaires distribués dans la cité qui n'est pas proche du CPAS. Les distributions ne sont donc pas centralisées et cela représente une perte de temps autant pour les bénéficiaires que pour les agents en charge des distributions. En outre, les locaux sont très étroits, limitant le stockage de denrées alimentaires. De surcroît, il y a un manque de ressources humaines. Il y a un *turn-over* au niveau des bénévoles, car ces derniers finissent par trouver un emploi ou se redirigent vers une formation. À l'inverse des deux autres associations d'aide alimentaire présentes à Amay, les bénévoles du CPAS sont des bénéficiaires du centre et ne sont pas pensionnés. Pour finir, il y a une insuffisance de denrées alimentaires par rapport à la demande. De nombreux bénéficiaires témoignent de cette problématique. En outre, les bénévoles se voient parfois obligés de refuser des bénéficiaires, car les invendus récoltés sont peu nombreux. Face à ces défis, l'instauration d'un dispositif de concertation d'aide alimentaire se profile comme une potentielle réponse *ad hoc*. Cette idée novatrice sur le territoire amaytois pourrait offrir une solution à un problème persistant, à savoir : le fonctionnement solitaire de l'institution⁹. L'introduction d'une CAA locale regroupant les deux Conférences Vincent de Paul, le CPAS et le Plan de Cohésion Social (PCS) pourrait ainsi marquer un tournant à ce type de fonctionnement cloisonné en favorisant une approche plus holistique et concertée de l'aide alimentaire.

Comme le mentionne Olivier Cousin¹⁰ : « *les changements cherchent à rationaliser le travail, à améliorer l'accueil et la réception du public et à réduire l'isolement des assistantes sociales* » (Cousin, 1996 : 7). Pour améliorer la qualité de la prise en charge des bénéficiaires de l'aide alimentaire (qui est, pour rappel, un objectif important souligné par l'UE dans le cadre du FSE+), il apparaît judicieux de mettre un terme au cloisonnement de l'institution. Dans cette optique, la réunion de toutes les associations d'aide alimentaire de la commune semble opportune, offrant ainsi la possibilité d'une collaboration plus étroite et coordonnée entre les différents acteurs de l'aide alimentaire amaytois et des alentours pour relever les défis

⁹ Le CPAS fonctionne très peu en réseau.

¹⁰ Dans son article intitulé *Les mutations du travail social : de la transformation du public aux changements dans les modes de prise en charge*.

communs, mais aussi et de faire revivre la collectivité¹¹ au sein des services de la commune. Cela permettrait aussi de « *ne pas s'exclure des nouvelles politiques sociales et de tisser des relations de partenariat indispensables pour gérer les nouveaux dispositifs* » (ibid. : 8). De manière plus individuelle, pour chaque intervenant ou travailleur social constituant cette CAA cela représenterait une possibilité de rationaliser leur travail, leur cadre d'intervention sociale et leurs interventions sociales. *In fine*, cette concertation d'aide alimentaire pourrait faire office de lieu de « *centralisation de l'information [ce qui faciliterait] la communication entre les différents services et [diminuerait] les actions redondantes* » (ibid. : 12).

Toute cette problématisation sur l'aide alimentaire, la sécurité et l'insécurité alimentaire, les défis rencontrés par le CPAS en matière d'aide alimentaire et l'existence de dispositif de concertation d'Aide Alimentaire a fini par faire émerger une question de départ qui est devenue le moteur de cette recherche :

« En quoi la création d'un dispositif de concertation d'aide alimentaire permet le développement de l'aide alimentaire au niveau local ? »

L'hypothèse dégagée par l'étudiante en réponse à la question mentionnée *supra* est la suivante : le dispositif de CAA peut faire le lien entre différentes associations qui dispensent de l'aide alimentaire (qu'elle soit d'initiative privée ou publique). Ce lien permettrait d'une part de créer des collaborations, mais aussi une meilleure identification des besoins locaux en matière d'aide alimentaire.

2. Méthodologie

2.1. Type de recherche et territoire

À travers cette recherche, l'élève a décidé de réaliser une recherche-action. Cette approche vise à résoudre les problèmes réels du terrain en combinant la réflexion théorique avec des actions pratiques en vue de favoriser le changement. Il est donc opportun de souligner que « *la théorie supporte l'action ou encore émerge de l'action. La théorie permet ainsi de comprendre et d'agir sur les problèmes réels que l'on rencontre concrètement sur le terrain* » (Roy et al., 2013 : 129). Le cycle adopté par cette recherche est le suivant : observation-analyse-action-observation-réflexion (ibid. : 135). Il s'agit d'un cycle itératif.

¹¹ Aucun moment n'est alloué à la transversalité des différents services communaux.

Ce type de recherche a donc été choisi en vue de relever les défis au niveau d'aide alimentaire sur le territoire de la commune d'Amay¹² explicités dans la précédente section. Cela a également pour objectif de favoriser l'émancipation d'autres associations d'aide alimentaire. En effet, *in fine*, cette recherche a pour dessein de permettre à d'autres organisations d'aide alimentaire de développer un tel dispositif afin d'apporter des changements positifs en termes d'aide alimentaire.

Par ailleurs, au cours de cette recherche, l'étudiante a favorisé une posture de « praticienne-chercheuse ». Ce choix n'est pas anodin, considérant le fait qu'elle a décidé de réaliser une recherche-action. Cette posture lui a permis de mettre « *“la recherche [...] au service de la professionnalité, comme la professionnalité au service de la recherche [...]”* (Perrault Soliveres, 2001, p. 46) » (De Lavergne, 2007 : 29). En adoptant cette posture, la praticienne-chercheuse a eu l'opportunité de s'engager dans une réflexion sur ses pratiques quotidiennes, mais aussi sur l'aide proposée par l'institution dans laquelle elle travaille (le CPAS d'Amay). Cela lui a apporté une plus-value dans sa pratique professionnelle, car elle a pu se servir des données théoriques et empiriques récoltées afin de créer un projet, mais également d'optimiser ses interventions sociales. De plus, cela lui a permis de mieux cerner la problématique de l'aide alimentaire et ses enjeux.

Toutefois, il n'est pas négligeable d'énoncer quelques inconvénients d'être à la fois praticienne-chercheuse et de réaliser une recherche-action sur son lieu de travail. Il peut y avoir des biais qui peuvent influencer tant la collecte de données que leur interprétation. Cependant, afin de réduire ces biais, l'étudiante a utilisé des outils méthodologiques¹³ tout au long de son processus de recherche. De plus, afin de garantir la qualité des entretiens réalisés, chaque personne a été choisie à la suite de certains critères de pertinence répondant à la question suivante : « qu'est-ce que cet acteur pourrait apporter à la recherche ? ». Afin de garantir l'efficacité et la pertinence des données issues des entretiens semi-directifs, l'utilisation du logiciel Taguette¹⁴ s'est révélée judicieuse. Celui-ci a permis de faciliter l'organisation et l'analyse des données empiriques. Bien que la posture de praticien-chercheur soit adoptée dans le cadre d'une recherche-action,

¹² Le choix du territoire de la commune d'Amay a été réalisé sur base des connaissances éclairées de terrain de l'étudiante de par son travail au sein du CPAS d'Amay.

¹³ Tels que des grilles d'entretien pour réaliser les entretiens semi-directifs, le Logiciel Taguette, un cahier de recherche pour centraliser les informations, etc.

¹⁴ Taguette est un outil en open source pour la recherche qualitative qui permet de centraliser les données empiriques, surligner les éléments importants et les classer en diverses catégories.

l'étudiante a tenté d'être prudente afin d'assurer une certaine fiabilité des données, mais aussi de répondre aux exigences qui émanent du terrain.

2.2. Collecte et analyse de données

L'étudiante a décidé d'opter pour une méthodologie dite qualitative. « *Le courant de la recherche qualitative se nourrit des innovations théoriques et méthodologiques qui se situent en amont de lui, du côté des chercheurs, mais il le fait aussi des échanges avec ceux qui sont en aval, soit les usagers, les professionnels et les débutants* » (De Sá Nogueira Lalanda, 2016 : 18). Le qualitatif est une analyse des récits qui permet notamment d'interroger les personnes sur leurs expériences et pratiques dans un contexte particulier. Pour ce faire, elle a réalisé cinq entretiens semi-directifs, suivant une grille d'entretien préalablement établie. Cette méthode de collecte de données « *consiste en une interaction verbale sollicitée par l'enquêteur/-trice auprès d'un-e enquêté-e, à partir d'une grille de questions utilisée de façon très souple. L'entretien vise à la fois à collecter des informations et à rendre compte de l'expérience de la personne et de sa vision du monde, dans une optique compréhensive* » (Pin, 2023 : 1).

Un groupe focalisé a également été réalisé lors de la CAA Huy-Waremme afin de récolter des données empiriques supplémentaires. De plus, ils ont été sondés à l'aide d'un questionnaire afin de récolter des données sur leurs représentations du dispositif de CAA et les apports que ceci a pu amener à leurs associations/services. Les personnes interrogées ont préféré garder l'anonymat, parmi elles figurent des travailleurs sociaux issus de CPAS, de plans de cohésion sociale (PCS) et d'ASBL, mais aussi de bénévoles issus d'associations privées (Conférence Vincent de Paul, Croix Rouge...).

En outre, afin d'analyser les différents résultats, comme mentionné *supra*, un logiciel a été utilisé pour dégager les idées transversales aux différents entretiens.

2.3. Processus de recherche

En amont de cette recherche-action, une phase exploratoire a été menée durant la première année de master de l'élève. Cette dernière consistait à connaître davantage les enjeux liés à l'aide alimentaire du terrain sur lequel l'étudiante travaillait depuis peu. Pour ce faire, elle a réalisé un entretien semi-directif avec chaque Conférence Vincent de Paul présente sur le territoire amaytois¹⁵ dans le but de connaître leurs réalités, leurs difficultés, leurs besoins, mais aussi pour s'inspirer de leurs pratiques. Lors de cette recherche, il y a également eu divers

¹⁵ Il y en a deux : Amay et Ampsin.

entretiens avec d'autres institutions dispensant de l'aide alimentaire sur des territoires limitrophes (Horizon Nouveau à Antheit, Épicerie Sociale de Seraing, Banque Alimentaire Liégeoise, Épicerie Solidaire d'Angleur, La Traille et la Croix-Rouge de Huy). Ces entretiens lui ont permis de prendre connaissance non seulement de ce qui se fait sur un autre territoire et ce qui fonctionne, mais aussi des freins rencontrés ailleurs. En outre, un entretien avec la cheffe de service du PCS d'Amay a été réalisé dans le but de connaître leurs aspirations pour l'avenir et dans l'idée de créer un partenariat. Au total, neuf entretiens ont été réalisés. En outre, un *focus group* a été réalisé avec dix bénéficiaires des colis alimentaires que propose le CPAS. L'animation de ce groupe focalisé était la réalisation d'une fresque d'émergence¹⁶ basée sur le thème de l'aide alimentaire.

Il est ressorti de cette phase exploratoire que le CPAS d'Amay rencontre de nombreux défis en matière d'aide alimentaire (mentionnés dans l'introduction), mais aussi que les deux associations d'aide alimentaire présentes sur le territoire amaytois rencontrent les mêmes difficultés. Ces obstacles sont en réalité également transversaux aux autres associations interrogées. Une contrainte supplémentaire vient toutefois s'ajouter pour les associations amaytoises : leur « dépendance » au CPAS pour la gestion des attestations d'octroi de colis alimentaire. Il arrive que certaines attestations¹⁷ ne soient pas correctement remplies ou soient envoyées dans des délais peu raisonnables, privant ainsi des personnes d'aide alimentaire durant une certaine période. De plus, il résulte de l'entretien avec la responsable du PCS que l'accès à l'alimentation est un enjeu primordial selon elle et qu'elle est favorable à la mise en place d'un quelconque projet concernant l'aide alimentaire. Dans un premier temps, au début du stage de master de l'étudiante, il avait été convenu entre le PCS et l'étudiante de créer une épicerie sociale. Toutefois, au vu des problèmes déjà présents en matière d'aide alimentaire sur le territoire, il était d'abord opportun de les résoudre plutôt à travers un dispositif de concertation au lieu de rajouter un projet d'épicerie sociale qui demande un investissement financier et humain conséquent. Il a donc été question de faire émerger une plateforme de concertation d'aide alimentaire locale regroupant les associations d'aide alimentaire présentes sur le territoire amaytois, donc le Service d'insertion sociale Grandir Dans Ma Cité (SIS GDMC) et les deux Conférences Vincent de Paul.

¹⁶ Il s'agit d'un outil méthodologique d'intelligence collective de Majo Hansotte.

¹⁷ La délivrance de cette attestation par l'assistante sociale définit si la personne a droit de bénéficier des colis alimentaires. Sans attestation, aucune aide alimentaire ne peut, en théorie, être délivrée.

Afin de s'assurer que ce projet puisse être pertinent à mettre en place sur le territoire amaytois, l'étudiante a donc décidé de mener la présente recherche. D'où la question suivante à laquelle l'étudiante va tenter de répondre à travers cette recherche : « *En quoi la création d'un dispositif de concertation d'aide alimentaire permet le développement de l'aide alimentaire au niveau local ?* »

Dans l'optique d'étayer cette recherche, comme mentionné dans la précédente section, des représentants de structures membres de la CAA Huy-Waremme ont été interrogés par le biais d'un questionnaire. De plus, un *focus group* a été réalisé lors d'une réunion de cette CAA le 25 mars 2024. Ce dernier a permis de récolter des données empiriques additionnelles permettant de confronter les résultats aux de réels témoignages des objectifs et apports de la CAA de la part des participants. Par la suite de cette concertation, l'étudiante a créé une collaboration avec Adrienne Pessere du Groupement d'action local (GAL) « Je suis hesbignon ». Celle-ci a été établie, car le GAL a une mission de cohésion. Cette dernière peut donc permettre de mettre des actions en place en vue de favoriser non seulement la cohésion entre les citoyens de la ville, mais aussi entre les différents intervenants sociaux, bénévoles et associations du territoire. De surcroît, elle peut permettre des collaborations supra-locales, considérant qu'elle travaille avec plusieurs territoires.

En outre, différents entretiens semi-directifs ont été menés avec des professionnels qui organisent et animent des concertations d'aide alimentaire : Brigitte Grisar (coordinatrice de concertation d'aide alimentaire et chargée de projets à la FdSS sur le territoire bruxellois), Alicia Grana (Chargée de projet à la FdSS pour l'aide alimentaire en Région wallonne) et Laura Delandsheere (chargée de projet du centre local de promotion de la santé de Huy-Waremme). En raison de leurs fonctions d'animatrice voire de coordinatrices de CAA, elles apportent chacune des informations précieuses, des perspectives éclairées et opérationnelles à la présente étude.

Afin d'étayer le point de vue d'une personne participant à une CAA et afin de mieux connaître le dispositif de la Table Alimentaire Liégeoise (TAL), Sarah Graindorge (travailleuse sociale au Centre Liégeois de Service Social [CLSS]) a également été interrogée. Cette dernière a également étudié le dispositif de la Table Alimentaire Liégeoise dans le cadre d'un cours de politiques sociales locales et européennes en MIAS. Elle possède donc un point de vue très opérationnel du fait de sa participation à la TAL, mais aussi une certaine expertise du sujet que l'étudiante traite dans son mémoire.

Par la suite, un entretien a été réalisé avec Anne Deprez, chargée de recherche pour l'IWEPS, qui a mené une recherche portant sur l'évaluation des collaborations logistiques locales en matière d'aide alimentaire en 2019.

3. Résultats et analyses

Cette section adopte une approche vivante et authentique dans le sens où elle intègre des extraits significatifs des entretiens et du *focus group* menés auprès des acteurs concernés par la présente recherche. Ceci a pour objectif d'offrir la possibilité aux lecteurs de contextualiser et d'illustrer les résultats au moyen des discours directement rapportés par les interviewés que ce soit par le biais d'entretiens ou bien d'un questionnaire.

Dans cette section, les résultats sont exposés par thématiques. Ceci a pour but de faciliter la compréhension du contexte dans lequel les CAA ont vu le jour, les objectifs de celles-ci selon les participants¹⁸ et les animateurs¹⁹, mais aussi les apports et résultats de ce dispositif encore une fois du point de vue d'une part des participants, et d'autre part, des animateurs.

Ces résultats sont ensuite étayés par une analyse conceptuelle. Cette analyse permet d'appuyer la pertinence de la mise en place d'un dispositif de CAA que ce soit sur le territoire amaytois ou dans d'autres communes rencontrant des problèmes similaires.

3.1. Origine et contexte des concertations d'aide alimentaire

Les premières CAA sont apparues dès 2008 à Bruxelles pour donner suite à un besoin croissant des bénéficiaires d'aide alimentaire. Une cellule de recherche a donc vu le jour à la Fédération des Services Sociaux (FdSS).

À la suite de cette recherche menée par Céline Nieuwenhuys et Hugues-Olivier Hubert, les associations wallonnes et bruxelloises ont exprimé le besoin de se rassembler afin de discuter de leurs pratiques respectives. Au fil des années, les concertations se sont multipliées sur le territoire bruxellois et ce phénomène de concertation s'est étendu jusqu'en Wallonie.

En effet, vers 2013, Alicia Grana a implémenté ce dispositif au territoire de Huy-Waremme par le biais de sa fonction à la conférence des élus Meuze-Condroz-Hesbaye²⁰ (désormais renommée Maillages). En outre, sur le territoire de la ville de Liège, la Table Alimentaire

¹⁸ Les associations/services qui dispensent de l'aide alimentaire.

¹⁹ Les personnes qui s'occupent de la coordination et des animations au sein des CAA.

²⁰ C'est un collectif de 31 bourgmestres des communes enclavées entre les deux grandes villes de Liège et Namur.

Liégeoise a vu le jour par suite d'un carrefour liégeois des services sociaux. À travers celui-ci, des intervenants du social ont pris conscience de l'augmentation de requêtes des personnes en matière d'aide alimentaire et de la nécessité de se rassembler entre organismes de l'aide alimentaire publics et privés.

Les difficultés qui ont favorisé la création de la TAL étaient notamment les suivantes : difficultés de recrutement de bénévoles, d'approvisionnement, de logistique, de financement et d'harmonisation des pratiques.

Les concertations ont donc émané dans un contexte où l'aide alimentaire n'était pas du tout harmonisée. Il y avait une multitude d'organisations, chacune fonctionnant avec ses règles, ses principes et ses réalités et sans ligne directrice commune pour toutes ces structures.

« Et donc cette variété, cette diversité, ce manque de coordination entre les différentes associations, les différents organismes qui procurent de l'aide alimentaire ont sûrement appelé à ce qu'il y ait une concertation au niveau notamment wallon » — Anne Deprez.

Les CAA ont donc un but de rassembler les acteurs du secteur de l'aide alimentaire, de pouvoir échanger sur les difficultés mentionnées *supra* et pratiques de chacun et de former un tout plus ou moins cohérent. De plus, il y a une intention de pouvoir faire part des réalités de terrain aux acteurs qui élaborent les politiques sociales. Voici quelques extraits d'entretiens qui illustrent les propos mentionnés ci-dessus :

« Se mettre à plusieurs pour obtenir des invendus, améliorer les chances d'en obtenir davantage et de plus grande qualité. Je crois que ça, c'était à la base aussi de la constitution d'une concertation » — Anne Deprez.

« Non seulement qu'une personne qui a besoin de colis alimentaire où qu'elle soit sur le territoire y ait accès, et qu'elle ait accès à la même chose, dans les mêmes conditions et dans la même dynamique. C'était déjà un grand défi à ce moment-là qui rassemblait autant d'acteurs avec des dynamiques vraiment différentes et des réalités aussi différentes en termes de nombre de travailleurs, mais aussi d'idéologies ». — Sarah Graindorge.

3.2. Méthodologie utilisée lors des CAA

Le dispositif CAA est fondé sur une approche basée sur les besoins des associations. Cette méthodologie qualifiée de *bottom up* par les animateurs favorise une démarche participative. Lors de certaines sessions de concertation, la méthodologie *top-down* est utilisée par les animateurs et a pour conséquence un rôle plus passif de la part des participants. Cette

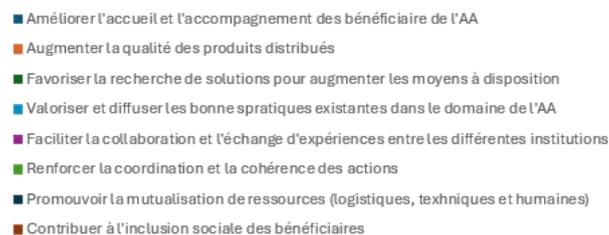
méthodologie peut être retrouvée lorsque la CAA traite de thèmes spécifiques. La mobilisation de ces méthodologies dépend du type de concertation et du nombre de participants. Dans les concertations locales, les participants sont peu nombreux et par conséquent chacun à un temps pour s'exprimer. Dans ces concertations, ce n'est pas le dispositif qui s'adapte au fil du temps pour répondre aux besoins changeants en matière d'aide alimentaire, mais ce sont plutôt les bénévoles et travailleurs sociaux qui s'adaptent aux évolutions des besoins rencontrés sur le terrain et qui, par conséquent, nourrissent la plateforme de leurs expériences, difficultés et besoins. Ces concertations s'inspirent donc davantage de la méthodologie *bottom up*. Tandis que les plus grandes CAA²¹, qui regroupent parfois la Wallonie et Bruxelles-Capitale, ont tendance à se baser sur la méthodologie *top-down*.

3.3. Objectifs de la Concertation d'Aide Alimentaire

3.3.1. Objectifs du point de vue des participants

Comme mentionné dans la précédente section, par le biais d'un questionnaire, les participants à la CAA Huy-Waremme ont pu faire part de leurs représentations des objectifs du dispositif.

SCHÉMA N°1: PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CAA SELON LES PARTICIPANTS



22

Selon ce graphique, les quatre principaux objectifs relevés étaient les suivants : favoriser la recherche de solutions pour augmenter les moyens à disposition (20 %), renforcer la

²¹ Une CAA dite « plénière » de la Fdss (elle regroupe des associations de la Région wallonne et de Bruxelles-Capitale), la CAA de Liège, la CAA de Namur, etc.

²² Schéma réalisé par l'étudiante tout comme celui qui figure *infra*.

coordination et la cohérence des actions (18 %), faciliter la collaboration et l'échange d'expériences entre les différentes institutions (17 %) et promouvoir la mutualisation de ressources logistiques techniques et humaines (15 %).

3.3.2. Objectifs du point de vue des animateurs

Nombre d'animateurs interrogés ont mentionné à plusieurs reprises que ces concertations étaient des outils d'expression. Cela se traduit dans leur témoignage par la formulation suivante : « faire remonter ». En d'autres termes, il s'agit de transmettre les échos, les difficultés que les personnes qui organisent l'aide alimentaire rencontrent aux acteurs politiques afin que les politiques sociales soient adaptées à leurs réalités de terrain. Ces informations sont transmises par les animatrices qui sont en co-construction avec les cabinets ministériels compétents. La co-construction, ce mot issu du jargon du travail social et utilisé par l'intervenante signifie : être consulté par ceux-ci ou pouvoir leur communiquer des informations du terrain.

« On a présenté un mémorandum, donc ce qu'on revendique. Et là aussi on leur a dit, "tiens, est-ce qu'il y en a qui veulent signer ce mémorandum ?" Parce qu'on a aussi des positions qui ne sont pas forcément en raccord avec tout le monde. [...] Donc on n'essaie pas forcément d'avoir une vision commune largement partagée, mais il y a des minimums sur lesquels on s'entend. » — Brigitte Grisar.

Dans une concertation, la reconnaissance du dispositif et la présence d'un échevin sont même relevées.

« La présence de l'échevin en réunion plénière, ça marchait à chaque fois. [...] Donc quand il y avait l'échevin, les réunions de plénière étaient particulièrement bien remplies et personne ne bronchait [...]. Et c'était aussi acté qu'il y avait une reconnaissance de la ville de Liège du travail et donc ça permettait vraiment de visibiliser un travail de terrain avec une reconnaissance de la ville. » — Sarah Graindorge.

Un autre objectif prégnant était de favoriser le « réseautage » dans le sens communiquer, mais aussi se créer un réseau professionnel.

« Parce qu'on se rend compte que sur de mêmes territoires, parfois les gens ne se parlent pas et ont les mêmes difficultés. Parfois, l'un pourrait aider l'autre. Du genre, il y en a un qui a une camionnette et l'autre pas, mais le premier pourrait prêter sa camionnette au deuxième.

Donc l'objectif c'est déjà d'un, de discuter, de dialoguer, de communiquer entre assoc dans un même territoire ou pas. » — Alicia Grana.

En lien avec cet objectif, la concertation a également pour but de faciliter la mise en place de collaboration et projets afin qu'ils soient pérennes et autonomes.

En outre, l'échange des pratiques a été à plusieurs reprises souligné.

« "OK, moi je mets ça en place. Toi, tu fais quoi ?" Parce qu'on se rend compte qu'ils ont souvent les mêmes difficultés. Alors évidemment sur un territoire rural et un territoire urbain, c'est différent. T'as vraiment une différence entre les deux, mais on se rend compte qu'ils ont quand même globalement tous un peu les mêmes difficultés. » — Alicia Grana.

Ces concertations offrent une opportunité aux professionnels et aux bénévoles de sortir de leur quotidien de travail pour s'engager dans un processus d'information et de développement des connaissances et compétences à travers les diverses formations proposées. En effet, les animateurs, en fonction des besoins du terrain, vont proposer des formations sur divers thèmes tels que : accueillir et écouter un public difficile, l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), la gestion des stocks... Ces initiatives visent à permettre aux intervenants de prendre du recul sur leurs pratiques et de développer un regard critique sur leurs méthodes d'intervention et leur dispositif d'aide.

Ce dispositif a également une visée de « professionnalisation du secteur » de l'aide alimentaire, c'est-à-dire de sensibilisation des bénévoles par rapport aux conditions d'octroi, à leur accueil, aux méthodes de conservation des denrées alimentaires, au mode d'organisation des distributions de colis alimentaires et au suivi social des bénéficiaires.

Extrait n° 1 : « Tout ce qu'on essaie de faire, et c'est aussi... Je n'aime pas utiliser ce mot-là, mais Professionnaliser un peu le secteur, ce n'est peut-être pas le bon mot, mais en tout cas. Au tout début là, en 2007, quand ils ont commencé à faire leur état des lieux dans le secteur, ils se sont rendu compte quand même que l'accès au colis, c'était vraiment sur base des vêtements que tu portais, du maquillage que tu avais si tu avais l'air d'un pauvre ou pas, tu vois. Et donc il y a eu tout un souci de vouloir former aussi les volontaires, sur les critères d'octroi, comment est-ce qu'on fait pour octroyer un colis ? Sur la déconstruction des préjugés, sur la pauvreté, sur enfin voilà toute cette posture [...]. Mais c'est au moins donner des garde-fous par rapport à quand on travaille avec des personnes en situation précaire. [...] Donc on a créé une charte à un moment, d'ailleurs qu'on utilise plus vraiment, mais on a

coconstruit une charte avec le secteur au début. [...] on a développé tout ce qui est axe de formation. » — Brigitte Grisar.

Extrait n° 2 : « Marie : Est-ce qu'à un moment donné, il y a eu une envie de professionnalisation du secteur ou de sensibilisation par exemple, à des choses qui ne se disent pas, qui ne se font pas ?

Sarah : Oui, pas dit textuellement comme ça. Mais quand on crée une charte et que l'idée c'est de trouver des modes de fonctionnement communs, c'est ça aussi, c'est le fait de rappeler qu'il y a des critères de pauvreté. Qu'on n'a pas à travailler sur base d'une nationalité, qu'il y a tout un espace et une notion de comment est-ce qu'on accueille les personnes dans nos structures... [...] L'idée, c'était de professionnaliser un secteur qui fonctionne sur une action entre guillemets non professionnelle. » — Sarah Graindorge.

Un objectif plus général traverse les concertations et concerne la promotion du droit à l'alimentation. Cette promotion se fait notamment par des initiatives collectives de revendication.

« Tu vois, l'aide alimentaire, on en parle plus. Les pouvoirs publics en tout cas sont plus au courant, on en parle dans les médias. [...] Nous à Bruxelles, on fait "le gratin de la colère" qui se mobilise pour la 3e année, donc on va dans la rue, même s'il n'y a pas 2000 personnes, mais ce n'est pas grave. On y va, on en parle. » — Brigitte Grisar.

Cette promotion du droit à l'alimentation est également amenée, à travers ces CAA, lorsque le pont avec le secteur agricole local et celui de la promotion de la santé est réalisé afin de favoriser l'alimentation saine et durable (par le biais de présentations de services, d'initiatives, d'évènements, de thématiques...).

« D'ailleurs, on a fait une carte, on a dit "notre système alimentaire est en soins palliatifs". Tu vois pour faire le lien avec la santé. Donc ça a beaucoup bougé, d'essayer de déségmenter la chaîne alimentaire et de travailler avec tous les acteurs de la chaîne. » — Brigitte Grisar.

Ces chevaux de bataille communs des CAA et d'autres secteurs ont également pour objectif de remettre du collectif au sein du secteur de l'aide alimentaire.

Extrait n° 1 : « Et puis l'idée aussi de pouvoir faire remonter à un plus haut niveau des réalités de travail, des réalités quotidiennes par rapport aux ayants droit, par rapport aux personnes qui sont en demande de colis alimentaire, par rapport aux réalités mêmes du secteur et d'avoir l'idée d'une force collective pour transmettre des messages. Et dans l'idée

aussi que... bah ensemble, d'une certaine manière, on est plus fort. Les messages ou des demandes de subsides passent parfois mieux parce qu'on est rassemblés ensemble. » — Sarah Graindorge.

Extrait n° 2 : « Enfin, en tout cas moi, je continue à faire ça sur le côté : de remettre du collectif dans des structures qui sont parfois si seules et de voir qu'elles ne sont pas si seules. » — Brigitte Grisar.

3.4. Apports et résultats

3.4.1. Apports et résultats selon les animateurs

En termes de résultats, les intervenants remarquent qu'il y a un changement de posture et plus de professionnalisme de la part des intervenants du secteur de l'aide alimentaire. Toutefois, cela est le résultat d'un travail de longue haleine.

« Alors moi, ce que je remarque, c'est [...] qu'il y a de plus en plus de postures, un peu moins "je donne un colis à cause de tes chaussures quoi". Il y a quand même un peu plus de professionnalisme. Il y a de plus en plus une question de travail sur l'accueil qui est fait tant sur l'environnement que sur la manière de distribuer que sur la posture, même si ça prend du temps. » — Brigitte Grisar.

De plus, le travail qui a été réalisé pour sensibiliser les politiques a permis aux animateurs d'être désormais en co-construction avec eux. En d'autres termes, cela a permis une collaboration entre eux afin de s'échanger des informations qui émanent du terrain afin d'ajuster au mieux les politiques sociales. Il y a de nouveaux financements qu'il n'y avait pas auparavant (par exemple, le subside²³ pour l'aide alimentaire de la Ministre Christie Morréale) et une sensibilisation à la question de l'accès à l'alimentation saine et durable.

« À l'heure actuelle, que ce soit dans les deux régions, je pense qu'on est en co-construction je dirais. [...] Voilà ça va certainement changer²⁴, mais à l'heure actuelle j'ai plutôt l'impression qu'on est globalement... même si ce n'est pas suffisant hein, ce n'est jamais suffisant, mais on est entendu. Ce n'est pas pour ça que les solutions proposées nous font plaisir, mais on est entendu. [...] Globalement, même en Région wallonne [...] il y a une volonté politique et il y a des financements qui sont mis d'ailleurs avec pour faire ce lien

²³ Ce subside est ponctuel (une fois par an) et dépend de la législature de la ministre Christie Morréale. À la suite des prochaines élections, la préoccupation d'allouer des fonds à l'aide alimentaire peut être revue.

²⁴ Comme mentionné dans la précédente note de bas de page, après les prochaines élections, l'attention portée à l'aide alimentaire de la part du politique peut changer.

entre les deux qui est beaucoup plus fort en Région wallonne qu'à Bruxelles. » — Brigitte Grisar.

Un autre résultat observé est la création de collaborations entre différents acteurs de l'aide alimentaire afin de s'entraider au niveau des approvisionnements et de la logistique.

« Maintenant, ils travaillent à 3 services et avant, c'était chacun de son côté. Et maintenant, ils travaillent ensemble et la distribution se fait ensemble et elle dit du coup : "on a beaucoup plus de ressources parce qu'on partage nos ressources et donc c'est beaucoup plus riche". Ils savent faire plus de choses, et cetera quoi ». — Laura Delandsheere.

3.4.2. Apports et résultats selon les participants

SCHÉMA N°2: CONTRIBUTION DE LA CAA À L'AMÉLIORATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE AU NIVEAU DES ASSOCIATIONS PRÉSENTES À LA CAA



Ce schéma illustre l'impact qu'a la CAA dans l'amélioration de l'aide alimentaire des structures selon les participants. Ici, force est de constater que « l'échange de pratiques » (32 %) est un aspect qu'apporte la CAA et qui permet d'améliorer l'aide alimentaire au niveau des associations. De plus, les aspects « renforcement des partenariats », « formation et sensibilisation » et « adaptation aux besoins locaux » sont à *ex æquo* (13 %) soulignant leur importance dans le développement et l'amélioration des pratiques et des connaissances de chacun.

Néanmoins, certains aspects tels que « l'accroissement de la visibilité » et « l'amélioration des ressources » affichent des pourcentages relativement inférieurs à ceux précités (représentant respectivement 3 % et 5 %).

Ensuite, il ressort du *focus group* que la concertation a aussi permis aux acteurs de l'aide alimentaire de s'identifier les uns les autres (ouverture aux autres) et de créer du lien afin de faire émerger des collaborations pour faire face aux difficultés économiques ou autres, mais aussi de pouvoir rediriger les personnes en cas de besoin, de tendre vers un respect de la personne et une équité en termes de délivrance d'aide alimentaire. Voici quelques extraits d'entretiens qui illustrent ce résultat :

Extrait n° 1 : « Et donc non seulement pour les personnes, elles étaient orientées quasiment systématiquement au bon endroit, elle n'avait plus besoin de répéter 36 000 fois leur situation et de se mettre à nu devant des gens qu'elles ne connaissent pas, qui n'ont pas forcément le mandat, ni tout ce qui est déontologie et secret professionnel. Et donc d'apporter du réconfort, de la sécurité, d'avoir des denrées qui étaient identiques. Peu importe qu'on aille au point A ou au point B, on avait la même chose, plus ou moins dans la même quantité. Donc il y a une idée d'équité, aussi [...] en termes de quantité, de variétés et de qualité. » — Sarah Graindorge.

Extrait n° 2 : « On peut avoir des points de vue diamétralement opposés, des philosophies pas complémentaires. L'idée, c'est d'oser un peu franchir le pas pour aller un peu découvrir des gens qui ne fonctionnent pas comme nous. Et de se rendre compte qu'en fait, quand tu échanges, tu communique et qu'il y a moyen de faire des ponts. » — Sarah Graindorge.

En outre, certains participants voient cela comme étant une « veille informative » qui permet de développer un esprit critique, mais aussi des compétences (par exemple, sur l'accueil et l'écoute).

« C'est surtout l'échange d'infos, c'est une vraie veille informative, par la présence d'Alicia²⁵ aussi. De savoir vraiment être au taquet au niveau législation, au niveau aussi de formation. Bon, c'est souvent la FdSS qui informe. » — focus group de la concertation Huy-Waremme du 25/03/2024.

Une dimension forte a émergé lors des sondages et concerne la notion de fédération. Le fait de se rassembler, de s'écouter, d'échanger sur les pratiques et de pouvoir s'entraider entre associations et en supralocalité s'avère être une source d'enrichissement considérable pour les

²⁵ Alicia Grana, chargée de projets à la FdSS et également co-animatrice de la CAA Huy-Waremme (avec Laura du CLPS Huy-Waremme).

participants. Cette dynamique favorise la solidarité et notamment la mutualisation de ressources, renforçant ainsi les capacités individuelles et collectives de chacun.

Extrait n° 1 : « Il y a un côté fédérateur aussi, au-delà des communes qui entendent les mêmes problématiques. Ça permet de voir différentes communes, territoires, et donc ça permet de faire remonter cette idée d'accès également, et ça permet aussi certains projets. » — focus group de la concertation Huy-Waremme du 25/03/2024.

Extrait n° 2 : « A : Cela continue à nous motiver aussi d'entendre les associations, car parfois on a envie de baisser les bras puis on se dit, mais non, pour les bénéficiaires, il faut le faire.

Le fait d'être ici ensemble, ça met un peu aussi un coup de pied au cul aux travailleurs sociaux qu'il y a derrière. [...] D'entendre les associations, ça nous aide à voir notre travail d'un autre point de vue. Et puis moi en tant qu'AS en CPAS, ça me permet justement d'aller en dehors des réseaux CPAS aussi. Et c'est riche, surtout en tant que CPAS d'avoir des visions des assoc et de voir qu'il y a une autre manière de fonctionner aussi. On va mettre en CPAS un fonctionnement assoc et cela peut fonctionner.

B : Donc je veux bien renchérir par rapport aux CPAS. Moi ça me permet aussi de me consacrer du temps à l'aide alimentaire. Si je ne m'arrête pas à un moment donné dans ce genre de concertation... Il y a tellement de sujets, de problématiques à traiter que si je ne m'arrête pas à un moment donné, ça passera à la trappe pour autre chose » — focus group de la concertation Huy-Waremme du 25/03/2024.

Cela permet également de sensibiliser certaines personnes invitées aux CAA et n'étant pas attachées à une association qui dispense de l'aide alimentaire au thème de l'accès à la l'alimentation et à ses enjeux.

« Le fait d'être ici moi, ça me permet d'approcher les réalités d'un public précarisé. » — focus group de la concertation Huy-Waremme du 25/03/2024.

Pour conclure, les résultats du sondage, dont une partie est évaluée avec une échelle de Likert²⁶, indiquent une tendance générale parmi les intervenants à être d'accord quant au fait que le dispositif de CAA les aide à répondre aux objectifs et aux besoins de leur service. En outre, les participants sont également en accord avec le fait que grâce à leur participation à ce dispositif,

²⁶ C'est un outil de sondage qui permet d'évaluer des perceptions selon, en l'occurrence ici, les classes suivantes : fortement en désaccord, en désaccord, d'accord et tout à fait d'accord.

une amélioration de la collaboration et des partenariats avec d'autres acteurs de l'aide alimentaire est relevée.

3.5. Conclusion des résultats

Selon les animateurs interviewés, il ressort que le dispositif de CAA peut se calquer en deux méthodologies : ascendante (*bottom up*) et descendante (*top-down*). Lorsque la méthodologie *top-down* est utilisée, on se retrouve dans un contexte où « *c'est l'échelon supérieur qui organise la concertation [...] propose une solution et cherche à la faire adopter par les autres acteurs des échelons inférieurs. C'est dans ce contexte que les processus de pouvoir peuvent être les plus actifs et parfois assez contre-productifs* » (Touzard, 2006 : 72). Quant à la méthodologie *bottom up*, lorsqu'elle est mobilisée au sein d'une concertation, ce sont « *les acteurs les plus concernés par le problème [...] qui recherchent ensemble la solution, quitte à la proposer à l'échelon supérieur si la décision finale en dépend* » (ibid. : 71). Ce modèle tend vers une collégialité des décisions et ses principes fondamentaux sont les suivants selon Hubert Touzard : la concertation, l'analyse et le choix.

En utilisant ces méthodologies, ces derniers essaient de répondre à différents objectifs. Parmi ceux-ci on y retrouve les suivants : faire remonter des informations aux politiques, collaborer avec les politiques afin de leur faire part des informations de terrain, favoriser le réseautage et faciliter la communication, informer et former les participants et permettre le développement d'un regard critique sur les méthodes d'intervention et leur dispositif d'aide. En outre, on peut constater un but de « professionnalisation » du secteur. Pour finir, un objectif développé est la promotion du droit à l'alimentation saine et durable. Cette promotion se fait notamment par le développement d'initiatives collectives qui incluent le secteur agricole local et celui de la promotion de la santé. Cela permet de remettre du collectif au sein du secteur de l'aide alimentaire.

Selon les participants, la CAA sert avant tout à favoriser la recherche de solutions pour augmenter les moyens à disposition, renforcer la coordination et la cohérence des actions, faciliter la collaboration et l'échange d'expériences entre les différentes institutions et promouvoir la mutualisation de ressources (logistiques, techniques et humaines).

Ensuite, les apports constatés par les animateurs révèlent que le secteur est de plus en plus professionnalisé et que cela a un impact sur la posture des bénévoles. De surcroît, il y a davantage de collaboration avec les politiques et de collaboration entre participants.

Les participants, quant à eux, relèvent principalement que l'échange de pratiques qu'ils reçoivent à travers les CAA permet d'améliorer l'aide alimentaire au niveau des associations. D'autres apports sont soulevés tels que : le renforcement des partenariats, la formation et la sensibilisation, l'adaptation aux besoins locaux. Toutefois, l'accroissement de la visibilité de leur association et l'amélioration des ressources affichent des pourcentages relativement inférieurs à ceux précités (représentant respectivement 3 % et 5 %). Ces résultats indiquent de potentiels domaines qui nécessitent une attention dans les efforts visant à renforcer l'efficacité et l'impact des initiatives d'aide alimentaire des associations.

De plus, les participants expliquent que les CAA leur ont permis de s'identifier les uns les autres, de créer du lien afin de faire émerger des collaborations, de s'informer et d'être formés.

Pour finir, une dimension est prégnante chez les participants : le collectif. Ceci permettant d'être ensemble, de s'écouter et de faire preuve de solidarité afin de surmonter leurs difficultés tout en poursuivant un but commun. Ceci nous amène à la base de la concertation, à son étymologie : « *concertation vient du vieux mot "concert", accord de personnes qui poursuivent un même but ; "se concerter" : s'entendre pour agir de concert* » (Le Robert). [...] *On peut alors dire que l'objectif de la concertation est pour des acteurs, individuels ou collectifs, de trouver un accord, de résoudre ensemble un problème qui se pose à eux, de prendre ensemble une décision collective, ou de préparer une décision prise en final à un autre niveau* » (Touzard, 2006 : 71). Ceci requiert la participation active et du temps en vue de développer, *in fine*, une coopération (ibid.).

Tous les apports mentionnés *supra* sont décrits par les participants comme étant également bénéfiques non seulement pour les intervenants impliqués, mais aussi pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire, dans la mesure où les intervenants appliquent les connaissances acquises lors des échanges en CAA sur le terrain. Par conséquent, la persistance de ce dispositif et l'envie de continuer à en faire partie sont deux éléments prégnants relevés chez chaque participant sondé.

3.6. Analyse conceptuelle

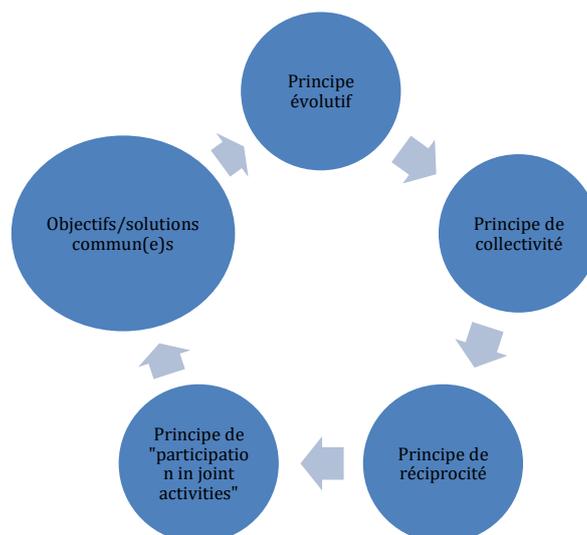
3.6.1. Collaborations interprofessionnelles (CIP)

Au vu des résultats explicités ci-dessus, il apparaît clairement que la CAA favorise la création de collaborations. À travers leur objectif réseautage, les concertations rassemblent les associations de l'aide alimentaire et cela permet de créer des liens entre eux. Ceux-ci contribuent indéniablement à l'émergence de collaborations.

Par suite de son étude qualitative portant sur les dimensions de la collaboration interprofessionnelle et de leur interdépendance, Maroua Ben Maaouia met en exergue que « *la collaboration interprofessionnelle est une pratique essentielle pour améliorer les conditions de travail* » (Ben Maaouia, 2017 : 3). Ceci permet donc, à travers la mise en commun d'efforts personnels et individualisés, d'améliorer la qualité des services rendus (ibid.). Ces collaborations émergent donc dans des contextes complexes, rencontrant diverses difficultés. Cette collaboration renvoie donc à une nécessité de penser et agir en collectif et entre discipline et/ou institutions différentes dans le but de réaliser des objectifs communs.

En se fondant sur la théorie de Maroua Ben Maaouia, il est évident que les CAA sont des lieux favorisant la structuration d'actions collectives. Ces actions sont fondées sur divers principes. Tout d'abord, il y a le principe évolutif, ce dernier perçoit la collaboration comme étant émergente et évolutive se créant ainsi à partir d'interactions entre différents acteurs (ibid.). Ensuite, le principe de collectivité explique qu'il est nécessaire d'avoir au moins deux intervenants pour entrer dans un processus de collaboration. Le principe de réciprocité, quant à lui, explique qu'il y a un engagement de chacune des parties afin de favoriser la continuité du travail entrepris. Ce principe est complété par le principe de « participation in joint activities » qui « *repose sur l'idée du partage des ressources pour aboutir à des [objectifs communs et des] solutions communes* » (ibid.).

Schéma n° 3 : schéma des CIP d'après l'étudiante



Pour finir, ces collaborations permettent le développement d'une compétence collective. Cette compétence détient trois caractéristiques : un sens collectif des constructions des événements dans le milieu du travail, une base de connaissance collective et une interdépendance (ibid.).

Cette compétence collective se façonne notamment dans les CAA grâce à l'échange de pratiques entre les participants. En effet, « *à travers le langage partagé et discuté, l'équipe constitue spontanément une mémoire collective (Weick et Roberts, 1993). Cette mémoire repose sur la compétence collective de l'équipe construite à partir des situations complexes* » (ibid. : 40).

3.6.2. Management territorial stratégique (MTS)

Le dispositif de CAA se calque au concept de Management territorial stratégique (MTS) tel que Michel Casteigts le définit dans son article portant le même titre.

Sa théorie se développe dans un contexte où il y a une décentralisation du pouvoir et un fédéralisme des états. Au fil des années, il y a une volonté de personnaliser les politiques publiques en fonction des réalités que vit la société dans un territoire défini. Ceci a engendré la démarche de MTS avec « *une volonté de basculement des systèmes d'action publique d'un dispositif unilatéral, à base réglementaire dans un cadre statutaire, vers un dispositif négocié, à base contractuelle dans un cadre informel* » (Casteigts, 2003 : 7).

Le MTS est « *une configuration d'action collective combinant le territoire comme cadre de régulation, la mutualisation des savoirs comme principe cognitif, la coopération comme organisation opérationnelle, la gouvernance comme processus décisionnel, le projet comme horizon stratégique, les transactions comme mode opératoire, les conventions comme condition d'efficacité et le développement durable comme référence partagée* » (Casteigts, 2015 : 9).

Derrière la notion de territoire mobilisé dans la définition ci-dessus du MTS, il y a un « espace physique », mais également un « espace vécu », c'est-à-dire « *investi des valeurs affectives héritées du passé, il est support de projets et garant d'avenir. [...] C'est dire l'importance d'une réponse politique pertinente aux demandes des territoires. Telle est précisément la fonction du projet de territoire* » (Casteigts, 2003 : 8). D'un point de vue plus sociologique, le territoire est « *la portion de surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux* » (Le Berre, 1992). Ce groupe social regroupant divers individus qui rentrent en interaction fait qu'il y a une mutualisation des savoirs.

Derrière l'aspect stratégique du concept, on retrouve une démarche présente pour organiser et structurer la mise en place de projet. Le projet c'est « *un système complexe d'intervenants, de moyens et d'actions, constitué pour apporter une réponse à une demande élaborée pour satisfaire au besoin d'un maître d'ouvrage* » (Casteigts, 2003 : 8). Toutefois, la mise en place

de projet sur un territoire n'est pas toujours chose aisée. Par conséquent, cela nécessite comme mode opératoire des transactions sociales (Remy et al., 1978), c'est-à-dire que lorsqu'il y a un conflit, il est opportun d'entrer dans des processus de négociation et des échanges afin de dégager des solutions opérationnelles qui conviennent à la plupart des acteurs présents.

De plus, l'extrait suivant met en exergue la philosophie de cette stratégie : « *la démarche stratégique permet d'unifier les projets individuels dans un projet collectif, en réduisant les tensions liées aux contradictions d'intérêt à court terme par une projection dans le futur. La solidarité ainsi construite accentue sa capacité à réduire les incertitudes et à offrir, dans un univers turbulent, "un îlot de stabilité temporaire" (Boltanski et Chiapello, 1999)* » (Casteigts, 2003 : 13). L'aspect de coopération prend donc le dessus sur la concurrence permettant une approche décisionnelle de gouvernance.

Le MTS est donc un processus favorisant une démarche d'intelligence collective et enrichissant chaque acteur, et ce, étant donné que chacun partage ses connaissances. Le partage de celles-ci change les représentations de chacun. Ce partage de connaissance, appelé réseaux territoriaux de savoirs (RTS), contribue donc à améliorer le territoire de manière plus efficace (ibid. : 14). En faisant le lien avec le concept des CIP explicité ci-dessus, lors des CAA, il y a donc non seulement le partage d'une compétence collective, mais aussi des savoirs qui forment ces RTS.

En continuité de cette réflexion, prenons l'exemple de la commune de Huy ou bien celle de Herstal. Confrontées à des difficultés notamment en ce qui concerne la récolte d'invendus alimentaires, signalées par les associations dispensant de l'aide alimentaire, ces communes ont opté pour le dépôt d'une motion au conseil communal. Ces motions visent à inciter les commerces à donner davantage leurs invendus alimentaires. On remarque que dans cette réflexion par rapport à l'aide alimentaire, le politique est également engagé, ce qui montre des exemples concrets de démarche de MTS par suite desquels des décisions ont été actées dans une convention. La convention permet dans la théorie du MTS la structuration de la démarche entreprise (Casteigts, 2015). « *Cette focalisation permet d'organiser de façon cohérente un dispositif opérationnel, en offrant aux partenaires un repère commun, par rapport auquel se reconfigurent représentations et stratégies (Orléan, 1994)* » (ibid. : 11).

Pour finir, ce concept se base sur le développement durable et donc favorise le rassemblement de différents aspects écologiques, sociaux et économiques. Tout comme certaines CAA, il y a cette volonté de faire le pont avec d'autres secteurs et de s'allier pour défendre les mêmes chevaux de bataille. À titre d'exemple, dans le cas du Collectif du « Gratin de la colère », il y a

cette volonté de s'allier entre secteurs (agroalimentaire ou de promotion de la santé) afin de promouvoir et sensibiliser l'accès à l'alimentation saine et durable.

3.6.3. Démocratie participative et empowerment

Certaines CAA favorisent la démocratie participative, c'est-à-dire qu'elles sont des lieux de débats entre acteurs de l'aide alimentaire. Dans ces forums de débat, chacun est libre d'exprimer son point de vue, ce qui engendre une pluralité d'expériences et d'opinion favorisant ainsi la participation de chacun en toute autonomie afin de prendre part au dialogue collectif. Cette vision de la CAA représente la méthodologie explicitée *supra* et dite *bottom up*. Celle-ci émerge « à partir de la mobilisation spontanée et autonome de ses propres membres (Bacqué & Biewener 2011 : 82-101) » (Mandelcwaig, 2021 : 59). En outre, elle permet à « chaque membre du groupe [de contribuer] à la consolidation du collectif, et réciproquement le collectif renforce chacun de ses membres, leur donne davantage d'assurance, d'autonomie, et augmente alors leur pouvoir d'agir » (ibid. : 60). On parle alors d'effets émancipateurs par le fait que cela permet à chaque participant de rentrer dans un processus « d'autoréflexion » qui permet de prendre conscience de son pouvoir en tant que collectif (ibid.).

Une méthodologie trop *top-down* n'a donc pas le même effet que la précédente méthodologie étant donné que c'est une autorité extérieure qui procède au choix des sujets. Ceci peut être vécu comme étant une injonction à la participation et non un moment où l'on peut discuter.

3.6.4. Professionnalisation du secteur

Cette idée de professionnalisation du secteur a émergé pour donner suite à différents constats. En effet, cette professionnalisation c'est « l'introduction de règles plus professionnelles (équité, confidentialité...) oblige à mieux encadrer et former les bénévoles » (Deprez, 2019 : 59), mais aussi « affirmer son pluralisme et son désir de neutralité envers les bénéficiaires, quels que soient le genre, l'origine ethnique, les convictions philosophiques ou l'orientation sexuelle » (ibid. : 47). Il a donc été nécessaire de former les bénévoles « afin de pallier ce non-respect de l'équité constaté chez une partie d'entre eux et d'inculquer les principes généraux édictés par l'AFSCA pour respecter la chaîne du froid et les conditions d'hygiène » (ibid. : 110). Certaines associations, afin de se professionnaliser, ont même renoncé à leur étiquette de charité chrétienne. Par exemple, le CLSS a changé d'appellation (tout comme les Conférences Vincent de Paul, anciennement Conférences Saint-Vincent de Paul) et a engagé des travailleurs sociaux. Ceci fait partie d'un des critères de professionnalisation. L'engagement d'un travailleur social

peut être mal perçu par les bénévoles qui voient cela comme du contrôle. Ceci ne favorise pas la relation TS-bénévole (ibid.).

La professionnalisation du secteur se réalise donc notamment à travers des formations qui permettent aux travailleurs et bénévoles du secteur de l'aide alimentaire de rentrer dans un processus d'information et de développement de connaissances et de compétences.

4. Discussion

4.1. Vérification de l'hypothèse

Comme nous avons pu le voir dans la précédente section, le dispositif de CAA peut être articulé avec différents concepts quant à sa méthodologie et ses objectifs.

Il est important de noter que, grâce à ce dispositif, des collaborations interprofessionnelles émergent. En effet, les CAA sont des lieux qui ont pour objectif de mettre en lien les différents acteurs de l'aide alimentaire. Des collaborations se créent, car parfois certaines associations vivent des situations complexes communes et poursuivent des objectifs similaires. L'objectif de tous les participants est : favoriser l'accès à l'alimentation. De ces collaborations naissent des initiatives de mutualisation des ressources et de savoirs, ainsi une compétence collective se crée. Il y a donc une certaine solidarité entre associations qui est présente grâce à l'existence de ces dispositifs. De plus, ces apports de la collaboration pallient une certaine mesure aux problèmes rencontrés par les différents intervenants qui se rassemblent. Tel est le cas du collectif « Tous à Table » (cf. annexe n° 3), présent sur le territoire de la ville de Waremme. Ce collectif a émergé dans le but d'harmoniser l'aide alimentaire sur le territoire waremzien. Il s'agit d'un partenariat alliant le secteur public et l'associatif. Il est composé de différentes associations d'aide alimentaire, mais notamment du GAL « Je suis hesbignon », de l'Équipe d'entraide, du Centre Culturel, du service d'insertion sociale, du CPAS et du PCS de la commune. Ensemble, ces organismes tendent à un meilleur accès à l'alimentation pour leurs bénéficiaires, mais aussi réinsérer les personnes bénéficiant de l'aide alimentaire à travers des ateliers liés à la cuisine et au bien-être.

Ce type de collaboration est facilitée par une approche qu'adopte la concertation. La CAA favorise une approche similaire au MTS (tel que défini par Michel Casteigts) qui se base sur les principes de démarche participative, le développement durable et sur l'importance de la coopération sur un territoire bien défini. Dans certaines CAA, la coopération est réalisable avec

des secteurs différents. Dans d'autres dispositifs plus locaux, les différents secteurs peinent à être représentés. Un pont est également réalisé avec le pouvoir politique²⁷ en vue de permettre que les difficultés et besoins des personnes du terrain soient pris en compte dans les décisions politiques.

On peut dégager plusieurs types de dispositifs de CAA. Au niveau micro, on retrouve les CAA locales délimitées par un territoire communal ou une entité. Au niveau méso, on parlera de concertations qui regroupent différentes associations provenant de diverses communes d'une région déterminée. Pour finir, au niveau macro, on parlera de concertations plus conséquentes regroupant diverses associations provenant de l'entièreté du territoire belge. Le MTS favorise non seulement une démarche d'adaptation aux besoins locaux, par le fait que le territoire est délimité. De plus, cela permet une meilleure structuration des démarches à entreprendre et l'alliance entre différents secteurs/professionnels. Cette approche emploie également une démarche de démocratie participative et d'empowerment, dans le sens où les participants peuvent (néanmoins dans les plus petites CAA), tous exprimer leur point de vue de manière libre. Chacun prend alors conscience de son pouvoir d'agir et se sent partie prenante à un collectif.

Pour en revenir à notre hypothèse de départ, le dispositif de CAA peut donc non seulement établir un lien entre différentes associations qui dispensent de l'aide alimentaire, mais aussi par le biais de ce lien développer des collaborations qui permettent de faire face, ensemble, à des défis communs. En plus de cela, le dispositif, comme mentionné dans la section résultats, apporte bien plus aux participants tels que : de l'information, de la formation, l'entraide...

4.2. Pour échanger autour du cas amaytois

Comme mentionné *supra*, toute cette réflexion autour du dispositif de concertation n'est pas anodine. En effet, le projet du CPAS et PCS d'Amay de se rassembler pour discuter des difficultés et besoins de chaque association d'aide alimentaire est une nécessité avant de penser à la mise en place d'autres projets qui demandent beaucoup plus d'investissements tant en termes de logistique que de ressources humaines et financières. Il semblait donc impératif pour l'étudiante de s'inspirer de ce qui se passe ailleurs, mais en plus, d'étayer cela avec des théories conceptuelles.

²⁷ Cabinets ministériels, échevins, bourgmestres etc.

Avant même de discuter et de tendre vers une recherche de solutions aux problèmes rencontrés, il est important de bien s'identifier et faire connaissance. La collaboration entre les différentes institutions (les deux Conférences Vincent de Paul, le PCS et le CPAS) est, à l'heure actuelle, « en inertie ». Ce type de collaboration est définie par Danielle D'Amour dans son *Étude comparée de la collaboration interorganisationnelle et de ses effets : le cas des services en périnatalité*²⁸ (cf. annexe n° 4). Ce dernier parle de quasi-absence de lieux de concertation, d'aucune occasion de se rencontrer et d'aucune activité commune, d'absence de confiance, d'entente inexistante, etc. (D'Amour et al., 2003 : 10).

Une convention a été établie il y a un certain nombre d'années afin que le CPAS fournisse les attestations aux conférences, mais cela n'a pas été revu depuis lors. La convention ne s'est adaptée ni au fil du temps ni par rapport aux problèmes structurels rencontrés à l'heure actuelle par la population. De plus, le service social du CPAS a changé depuis la crise sanitaire et a connu un *turn-over* très important. Par conséquent, les nouveaux assistants sociaux ne sont pas sensibilisés à l'importance de remplir correctement ce formulaire, et ce, bien qu'il soit désuet. Force est de constater que le soupçon de collaboration entre les différentes associations n'a pas été entretenu, d'où l'impératif de créer une CAA.

Afin de créer ce dispositif, il est opportun de favoriser la collaboration avec différentes institutions qui ont de l'importance au sein de la commune telle que le PCS et le GAL. Tant le GAL que le PCS ont la charge d'une mission de cohésion sociale. Cette cohésion passe non seulement par la cohésion entre les citoyens de la ville, mais aussi entre les différents intervenants sociaux, bénévoles et associations du territoire. Cette alliance entre le PCS, le CPAS et le GAL représente désormais le comité de pilotage du projet de concertation alimentaire.

La volonté du comité de pilotage est d'utiliser une méthodologie ascendante lors des concertations afin de permettre aux différentes personnes présentes lors de la CAA de définir les axes sur lesquels travailler. La CAA amaytoise veut donc être un lieu d'émergence d'une démocratie participative dans l'objectif de favoriser l'autonomie et redonner du pouvoir d'agir aux différents acteurs présents par rapport à la thématique de l'aide alimentaire.

²⁸ (D'Amour et al., 2003 : 10).

Bien que le CPAS fasse partie du comité de pilotage, il y a ce souhait de ne pas imposer ses idées et d'être un membre à part entière. Choisir une animation plus objective, c'est-à-dire organisée par Alicia Grana de la FdSS (avec qui le CPAS collabore déjà pour d'autres projets), est une option stratégique prise pour favoriser la constructivité de la concertation. En effet, cette dernière adopte une démarche méthodologique qui se veut effectivement ouverte et participative, c'est-à-dire davantage dans le *bottom up*.

De plus, l'importance de la présence et du soutien de l'échevine des affaires sociales, du Directeur Général du CPAS et du Bourgmestre²⁹ est essentielle afin de leur faire part des besoins du terrain. Une étroite collaboration avec ces acteurs pourrait permettre d'avoir un subside ou une aide telle que la mise à disposition d'une personne, d'un local, mais avant tout une reconnaissance de l'importance de l'accès à l'alimentation sur le territoire.

Un objectif principal est donc de remettre du collectif entre les différents acteurs de l'aide alimentaire, mais également d'impliquer le politique pour tendre vers un objectif commun : l'amélioration de l'aide alimentaire proposée sur le territoire. Ce collectif, qui peut émerger grâce à la CAA, peut favoriser une amélioration de l'accès à l'alimentation sur le territoire amaytois en encourageant la mise en commun de compétences/ressources individuelles et collectives pour faire émerger des solutions aux défis rencontrés par les associations.

À travers la réflexion de la mise en place de ce dispositif, on remarque que les différents principes des CIP mentionnés ci-dessus reviennent en formant un cercle vertueux. Ce dernier peut faire ressortir des actions/idées positives qui sont renforcées à leur tour par d'autres actions/idées.

De plus, le MTS vient appuyer le dispositif de la CAA en soulignant la nécessité d'adopter un nouveau mode de gouvernance pour se réappropriier certaines problématiques, telle que l'aide alimentaire, sur un territoire défini, en l'occurrence ici le territoire de la commune d'Amay. Ce mode de gouvernance est négocié et regroupe non seulement la notion de collectivité telle qu'expliquée *supra* à travers le concept des collaborations interprofessionnelles, mais aborde également cette notion à travers la mise en place d'une démarche de partage de connaissances qui forment alors des RTS. De surcroît, les principes de la coopération, des transactions sociales, de projet (pour structurer le plan d'action) et d'une convention pour figer certaines idées et/ou certains accords sont également constitutifs de management territorial stratégique et

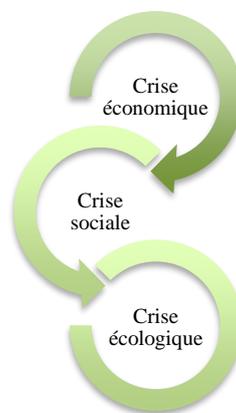
²⁹ Jean-Michel Javaux.

peuvent être appliqués au dispositif de concertation que l'étudiante implémente sur la commune dans laquelle elle travaille.

4.3. L'écologie sociale comme philosophie

L'écologie sociale est un concept qui a été créé par Murray Bookchin dans les années 60. Ce philosophe déplorait une société capitaliste, emplie de rapport de domination et d'inégalités. Cette société est centralisée et hiérarchisée (Lagneau, 2013). En réponse à cela, Bookchin propose une décentralisation du pouvoir, c'est-à-dire un retour au local, mais également la coopération de chacun contre le système qu'il dénonce.

Voici un schéma qui représente sa pensée d'après l'élève :



La crise sociale et les modèles sociaux, politiques et économiques engendrent la crise écologique et un moyen d'y remédier est de mobiliser le concept d'écologie sociale. Celui-ci a pour vocation d'influencer positivement ces modèles. Concrètement, il s'agit d'insister sur « *le besoin de changer notre modèle institutionnel, de s'affranchir du capitalisme, de l'économie de marché et de la démocratie représentative, pour un modèle réellement porté vers un développement du bien-être, de l'homme et de la nature* » (ibid. : 79).

La question de la transition recouvre ainsi une reconstruction des modèles sociaux, politiques et économiques en coopération avec les citoyens afin de pouvoir surmonter les défis écologiques actuels. C'est en quelque sorte tout déconstruire afin de tout coconstruire, casser cette dichotomie de l'état versus le citoyen et d'aller vers un modèle plus horizontal. Comme le dit Vincent Gerber dans son entretien avec Antoine Lagneau : « *c'est la part de "politique" que les acteurs de la transition devraient se réapproprier. Il faut que les gens reprennent l'habitude de se positionner sur les questions de la cité, de son développement, de ses choix — et de faire en sorte que leurs prises de position soient reconnues et aient un poids politique.*

[...] L'action politique doit servir avant tout à soutenir l'action sur le terrain, à faire connaître des thématiques, etc. » (ibid. : 82).

Donc l'idée de cette philosophie est de réfléchir à un système politique ensemble : il n'y a pas de modèle préétabli ni d'idéal type, car cela va se décider en fonction des réalités locales et des citoyens participant à cette co-construction. Bookchin parle donc de communalisme, c'est-à-dire, d'une décentralisation du pouvoir de l'État vers les communes afin de favoriser le contrôle direct des citoyens sur les décisions qui les affectent. Ce contrôle peut être amené par le biais d'institutions publiques démocratiques et participatives afin de se réapproprier les questions économiques, sociales et environnementales.

Il y a eu deux temps dans la réflexion de Bookchin. En effet, il y a eu un premier temps révolutionnaire afin de renverser le système capitalisme et un second temps à travers lequel il va se rendre compte que les choses prennent du temps à construire et qu'il ne faut pas bousculer le système, mais mieux l'appivoiser pour mieux le changer (ibid.).

4.4. Conseil de politique alimentaire (CPA)

Dans la réflexion de l'écologie sociale exposée ci-dessus, il est manifeste que les principes de celle-ci sont intrinsèquement liés à ceux des CAA à l'échelle de l'aide alimentaire. En effet, on parle : « *[de] la culture de l'horizontalité, [de] l'affirmation du bottom up [...], [du] passage à l'action à l'échelle communale...* » (ibid. : 81). Ces principes sont également mis en exergue à travers un nouveau dispositif s'étalant sur les 31 communes de l'arrondissement Huy-Waremme : le Conseil de Politique Alimentaire (CPA). Le 22 avril 2024, la Conférence des élus (devenue « Maillages »), en partenariat avec les GAL du territoire, a lancé un CPA.

« Un CPA c'est un organe de gouvernance qui rassemble une diversité d'acteurs qui représente l'ensemble du système alimentaire. Donc on a à la fois des producteurs, des transformateurs, des distributeurs, mais aussi des acteurs publics, des centres de formation. Et donc ensemble, ces acteurs vont contribuer à impulser et soutenir la transition du système alimentaire locale vers un système durable. L'alimentation durable c'est un concept qui est multidimensionnel par définition. Et donc les portes d'entrée justement pour contribuer à cette transition sont multiples. Et donc là, ce sont justement les acteurs du CPA qui vont définir eux-mêmes leurs priorités ou les leviers qui leur semblent le plus pertinents pour leur territoire » (Manger Demain, 2023).

Ce CPA a pour objectif de se centraliser sur 5 enjeux à travers un prisme de résilience. Parmi ces 5 enjeux, figure l'économie et l'alimentation. Lors de cette journée, les thèmes abordés

étaient les suivants : les méthodes agroenvironnementales et climatiques, l'agriculture nourricière rentable et respectueuse des hommes, les filières de transformation et de distribution et l'accessibilité pour tous. À travers le dernier thème lié à l'accès à l'alimentation, il ressort notamment qu'il y a divers aspects à développer au sein de notre région en matière d'aide alimentaire. Il s'agit notamment de l'amélioration de la qualité et de la quantité et le respect du choix des personnes à accéder à telle ou telle denrée alimentaire selon leurs réels besoins. De plus, la question de la mobilité revient beaucoup dans le sens où chaque territoire n'est pas spécialement bien desservi par des transports en commun. Les idées évoquées comme plan d'action étaient les suivantes : création d'une plateforme de récolte d'inventus alimentaire (telle que le Panier Solidaire à Liège), l'élaboration de recettes sous forme de fiche dans lesquelles il est expliqué la manière de cuisiner tel ou tel produit, la création d'une épicerie solidaire itinérante, l'évolution du modèle de distribution de colis vers une épicerie afin de favoriser le libre-choix et pour finir, créer davantage de partenariats entre producteurs locaux et associations d'aide alimentaire.

Les fiches de travail réalisées lors de ce CPA vont être transmises aux politiques par le biais de Maillages qui choisira la réalisation de certains de ces objectifs d'ici fin 2040. Une fois de plus on remarque qu'un relais vers les décideurs est réalisé. « *Le politique soutient cette initiative et a contribué à la mettre en place, mais je pense qu'il y a une attente aussi. Sans doute que le politique se dit que cette diversité d'acteurs dans les CPA va pouvoir polliniser l'action politique d'une autre manière* » (ibid.).

À travers ce type de dispositif, on prend connaissance d'une nouvelle manière de se réapproprier le territoire à travers une stratégie qui rejoint celle du MTS, mais s'alliant également avec la philosophie de l'écologie sociale telle que définie par Bookchin et tout cela en utilisant des méthodes d'intelligences collectives.

4.5. Multiplication des dispositifs de concertation

Par suite de la crise sanitaire, de plus en plus de dispositifs de concertation et de plateformes se mettent en place à l'initiative de professionnels de terrain, mais aussi de certains élus politiques, sur plusieurs sujets tels que : le logement, le handicap, la santé mentale, la formation, la migration, etc. Celles-ci se mettent en place aussi bien localement³⁰, mais aussi sur plusieurs arrondissements, tel que le CPA lancé par Maillages. Ce CPA ne s'axe que sur une

³⁰ Par exemple, la plateforme de l'insertion socioprofessionnelle, du logement et de l'énergie sur la commune d'Amay.

thématique (l'alimentation), mais Maillages a décidé de créer des dispositifs similaires sur d'autres thématiques (environnement et cadre de vie, logement et accessibilité des services, solidarité, sécurité/justice, accès à l'information...).

Ce constat amène l'étudiante à se poser la question suivante :

« Comment expliquer la multiplication des dispositifs de concertation ? »

Est-ce un effet de mode ou une nécessité accrue pour répondre aux défaillances des dispositifs d'aides sociales et/ou des politiques sociales ? Ces concertations ne seraient-elles pas des tentatives de régulation conjointe au sens fort ?

Le dispositif de concertation rejoindrait la notion de régulation conjointe dans le sens où cela « instaure ainsi un principe de responsabilité mutuelle entre acteurs [...] sur l'évolution d'une situation qu'ils reconnaissent commune. Il s'agit de produire ainsi des solutions plus riches avec des acteurs capables d'intégrer dans leur action, de façon autonome et délibérée, des dimensions a priori étrangères à leurs préoccupations » (Lichtenberger, 2003).

Ce phénomène serait-il une sorte d'ingénierie de la discussion (Becuwe et Bellini, 2020 : 49) ? Ce dispositif serait ingénieux dans le sens où d'une part, la discussion est structurée et d'autre part, elle est gérée avec une stratégie qui débouche sur un « processus de coopération pour la construction et le traitement d'un problème (Beuret et al., 2006) » (ibid.). Ces concertations seraient donc non seulement une activité sociale³¹, mais également de gestion, car « le partage des représentations permet aux acteurs d'éclairer les décisions en rendant explicites et visibles les points de convergence, mais aussi les tensions et contradictions dans la construction d'un projet » (ibid.).

³¹ Du fait du qu'elles rassemblent des personnes.

5. Bibliographie

- Alberghini, Ariane, Florence Brunet, Raphaël Grandseigne et Justine Lehrmann. 2019. « L'aide alimentaire : acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics ». *Recherche Sociale* 221 (1) : 5-92. <https://doi.org/10.3917/recsoc.221.0005>
- Becuwe, Audrey et Stéphane Bellini. 2020. « Contributions de l'espace de concertation à la régulation conjointe : le cas de Vialeter ». *@GRH* 35 (2) : 47-72. <https://doi.org/10.3917/grh1.202.0047>
- Belgique. *Loi organique des CPAS*. 8 juillet 1976.
- Ben Maaouia Maroua, « Étude qualitative des dimensions de la collaboration interprofessionnelle et de leur interdépendance : cas des équipes de soins au sein du CHU Mongi-Slim » Thèse de doctorat en sociologie, Université du Maine, 2017. <https://theses.hal.science/tel-01811203/document>
- Bruegel, Martin et Alessandro Stanziani. 2004. « Pour une histoire de la "sécurité alimentaire" ». *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 51 (3) : 7-16. <https://doi.org/10.3917/rhmc.513.0007>
- Casteigts, Michel. 2003. « Le management territorial stratégique ». Dans *Gouvernance et conduite de l'action publique au 21ème siècle*. Sous la direction de Ali Sedjar. Paris : l'Harmattan.
- Casteigts, Michel. 2015. « L'intervention stratégique du territoire : entre projets, transactions et conventions ». Dans *3ème colloque de l'Association Internationale de Recherche en Management Public (AIRMAP) : « Les nouveaux territoires du management public »*, AIRMAP, Aix-en-Provence, France. ffhalshs— 01530402
- Collart Dutilleul. 2020. « Le droit à l'alimentation peut-il être le fondement juridique d'une démocratie alimentaire ? ». *Raison présente* (213) : 21-29. DOI : 10.3917/rpre.213.0021
- Commission Européenne. 1^{er} décembre 2021. « Politique de cohésion 2021-2027 — le budget en bref ». Consulté le 23 mars 2024. https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/newsroom/news/2021/12/12-01-2021-cohesion-policy-2021-2027-budget-in-brief
- Cour de Comptes Européenne. 2019. « Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) : un soutien précieux dont la contribution à la réduction de la pauvreté reste

toutefois à établir ».

https://www.eca.europa.eu/lists/ecadocuments/sr19_05/sr_fead_fr.pdf

- Cousin, Olivier. 1996. « Les mutations du travail social : de la transformation du public aux changements dans les modes de prise en charge ». *Sociologie du Travail* 96 : 141-161.
- D'Amour, Danielle, Lise Goulet, Raynald Pineault, Jean-François Labadie et Martine Remondin. 2003. « Étude comparée de la collaboration intergénérationnelle et de ses effets : le cas des services en périnatalité ». Montréal : Canada. <https://docplayer.fr/8294734-Etude-comparee-de-la-collaboration-interorganisationnelle-et-de-ses-effets-le-cas-des-services-en-perinatalite.html>
- De Lavergne, Catherine. 2007. « La posture du praticien-chercheur : un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative ». *Recherches Qualitatives* 3 : 28-43. http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/Delavergne-FINAL2.pdf
- De Sá Nogueira Lalandda, Margarida. 2016. « Méthodes qualitatives en sciences sociales et humaines : perspectives et expériences en 2012 ». *Recherches Qualitatives* 18 (hors-série) : 1-9.
- Deprez, Anne. 2019. « Les collaborations logistiques locales organisant l'aide alimentaire : quels apports et quelles difficultés pour les bénéficiaires ? — Rapport complet ». *Rapport de recherche* 31. Namur : IWEPS. <https://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2019/09/RR31-PLCP-Alimentation-Deprez-complet.pdf>
- Eggen, Manuel. 2015. « Le droit à une alimentation adéquate en Belgique ». *Fian Belgium*. https://www.fian.be/IMG/pdf/note_droit_alimentation_belgique_web.pdf
- Fédération des Services Sociaux. 2024. « Pour un accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s : Mémoire 2024 ». Consulté le 15 mai 2024. https://www.fdss.be/wp-content/uploads/2023_COM_Memorandum-CAA-2024_VF-1.pdf
- Fédération des Services Sociaux. S.d. « L'aide Alimentaire en Belgique ». Consulté le 15 mai 2024. <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/laide-alimentaire-en-belgique/>
- Franssen, Abraham. 2003. « Le sujet au cœur de la question sociale ». *La Revue Nouvelle* 117 (12) : 10-51. <https://revuenouvelle.be/Le-sujet-au-coeur-de-la-nouvelle-question-sociale/>

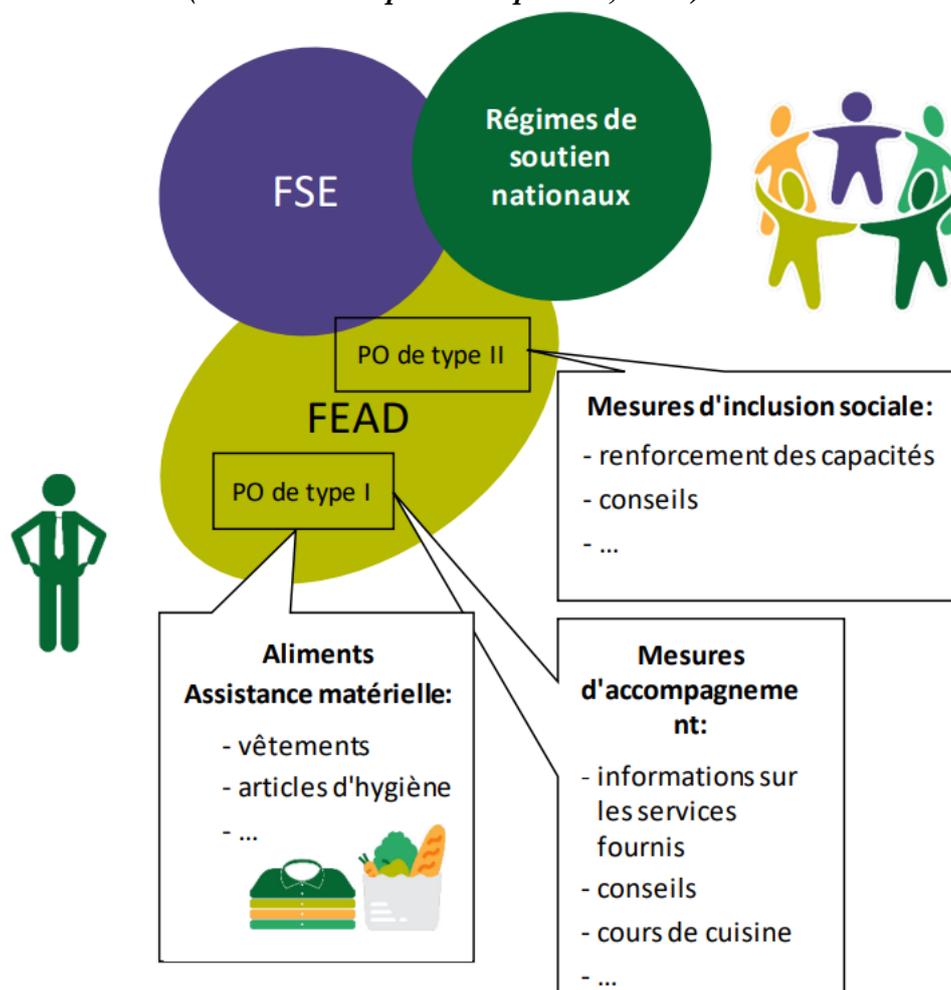
- Guigner, Armelle. 2009. « Le droit international face à l’insécurité alimentaire et environnementale : état des lieux et perspectives ». *Écologie & Politique* 38 (1) : 1. <https://doi.org/10.3917/ecopo.038.0109>
- IWEPS. 13 mars 2020. « Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable ? Bilan des progrès ». Consulté le 12 mai 2024. <https://www.iweps.be/publication/wallonie-rapport-aux-objectifs-de-developpement-durable-bilan-progres/>
- IWEPS. S.d. « Catalogue Des Indicateurs Statistiques — WALSTAT ». Consulté le 18 mai 2024. https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=9&indicateur_id=832100&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0 [b]
- IWEPS. S.d. « Catalogue Des Indicateurs Statistiques — WALSTAT ». Consulté le 18 mai 2024. https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=9&indicateur_id=833100&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0 [c]
- IWEPS. S.d. « L’indicateur Synthétique D’accès Aux Droits Fondamentaux (ISADF) ». Consulté le 17 mai 2024. <https://isadf.iweps.be/isadf.php> [a]
- Karine Lallieux. 13 mai 2022. « 24 millions d’euros pour l’achat de denrées destinées à l’aide alimentaire | Karine Lallieux ». Consulté le 11 mai 2024. <https://lallieux.belgium.be/fr/24-millions-d%E2%80%99euros-pour-1%E2%80%99achat-de-denr%C3%A9es-destin%C3%A9es-%C3%A0-1%E2%80%99aide-alimentaire>
- Lagneau, Antoine. 2013. « Écologie sociale et transition : entretien avec Vincent Gerber ». *Mouvements* 75 (3) : 77-85. <https://doi.org/10.3917/mouv.075.0077>
- Le Berre, Maryvonne. 1992. « Territoires ». Dans *Encyclopédie de géographie* : 617-638. Sous la direction d’Antoine Bailly, Robert Ferras et Denise Pumain. Paris : Economica.
- Lichtenberger, Yves. 2003. « Régulation(s) et constitution des acteurs sociaux ». *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud* : 51-60. Paris : La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.terss.2003.01.0051>
- Maisin, Charlotte, Lotte Damhuis et Alexia Serré. 2020. « La crise n’est pas que sanitaire ». *La Revue Nouvelle* 3 (3) : 80-85. <https://doi.org/10.3917/rn.203.0080>

- Mandelcwaig, Sacha. 2021. « L’empowerment par l’animation d’un atelier philosophie/débat : augmenter le pouvoir d’agir par l’agir communicationnel, au sein d’un espace public démocratique et participatif ». *Forum* 162 (1) : 58-69. <https://doi.org/10.3917/forum.162.0058>
- Manger Demain. 2023. Des Conseils de Politique Alimentaire (CPA) locaux : un réseau qui se développe en Wallonie. YouTube, 0 h 4 min 35 s https://www.youtube.com/watch?v=wqXQ9x_sfQ8
- Marmion, Jean-François. 2017. « La pyramide des besoins ». *La Motivation* : 21-22. Auxerre : Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.colle.2017.01.0021>
- Objectifs de Développement Durable. 26 janvier 2024. « Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable ». Consulté le 11 mai 2024. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/hunger/>
- Organisation Mondiale de la Santé. 6 juillet 2022. « D’après un rapport de l’ONU, la faim dans le monde progresse et pourrait avoir touché jusqu’à 828 millions de personnes en 2021 ». Consulté le 23 mars 2024. <https://www.who.int/fr/news/item/06-07-2022-un-report--global-hunger-numbers-rose-to-as-many-as-828-million-in-2021>.
- Pin, Clément. 2023. « L’entretien semi-directif ». *LIEPP Fiche méthodologique* 3. <https://sciencespo.hal.science/LIEPP-METHOD/hal-04087897v1>
- Remy, Jean, Liliane Voye et Emile Servais. 1978. *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*. Bruxelles : Éditions Vie Ouvrière.
- Roy, Mario et Paul Prévost. 2013. « La recherche-action : origines, caractéristiques et implications de son utilisation dans les sciences de la gestion ». *Recherches Qualitatives* 32 (2) : 129-151. <https://doi.org/10.7202/1084625ar>
- Service Public Wallon. « Faim “Zéro” ». S.d. consulté le 15 mai 2024. <https://developpementdurable.wallonie.be/developpement-durable/odd-2-faim-zero>
- SPP Intégration Sociale. 2023. *Webinaire « Du FEAD au FSE+, quels changements concrets pour moi ? »*. YouTube, 0 h 51 min 27 s <https://youtu.be/MJpp43sOBrU?si=nRuhuHgSn8HfDP2a>
- SPP Intégration Sociale. S.d. « Lutter Contre Le Non Recours Aux Droits | SPP Intégration Sociale ». Consulté le 15 mai 2024. <https://www.mi-is.be/fr/themes/lutte-contre-la-pauvrete/lutter-contre-le-non-recours-aux-droits>

- Statbel. 2024. « Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ». Consulté le 14 mai 2024. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>
- Touzard, Hubert. 2006. « Consultation, concertation, négociation : une courte note théorique ». *Négociations* 5 (1) : 67-74. <https://doi.org/10.3917/neg.005.0067>
- Wallonie. 2022. « 10 millions € pour renforcer l'aide alimentaire urgente ». Consulté le 23 mars 2024. <https://www.wallonie.be/fr/actualites/10-millions-eu-pour-renforcer-laide-alimentaire-urgente>

6. Annexes

6.1. Schéma du FEAD (Cours de Comptes Européenne, 2019).



6.2. Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable ? — rapport de l'IWEPS (2023)

III. Progrès de la Wallonie vers les ODD : analyse des indicateurs



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

La transition vers un système alimentaire plus durable nécessite des changements à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation.

Côté consommation, certains ménages doivent avoir recours en Wallonie à l'aide alimentaire pour satisfaire leurs besoins nutritionnels. En 2022, 2,3% de la population wallonne était **bénéficiaire des banques alimentaires**, soit 84 213 personnes. Ce chiffre est en augmentation depuis 2011 (1,5%) et en particulier en 2022. De plus, il ne couvre pas les bénéficiaires des autres structures d'aide alimentaire telles que les épiceries sociales et restaurants sociaux. Par rapport à l'objectif de supprimer totalement la part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires, l'indicateur montre un éloignement significatif.

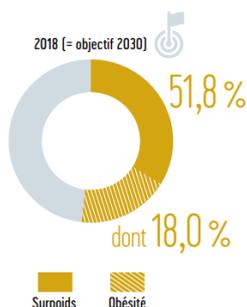
Par ailleurs, en matière de nutrition, en 2018, seuls 14% des Wallonnes consommaient la **quantité journalière recommandée de fruits et de légumes**. Cette proportion est plus faible qu'en Région de Bruxelles-capitale (15,8%) mais plus élevée qu'en Flandre (11,3%). Elle est également significativement plus élevée chez les femmes, les personnes plus instruites et les personnes âgées de plus de 35 ans. Étant donné la marge de progrès importante pour atteindre l'objectif de 100% en 2030, il faudra surveiller cet indicateur avec attention.

De plus, la Wallonie n'échappe pas au fléau de l'obésité et du surpoids, qui font partie des plus grands défis de santé publique du 21^e siècle. La **part de la population adulte wallonne souffrant d'obésité** (BMI ≥30) est passée de 14,4% en 2001 à 18,0% en 2018, un chiffre supérieur à la moyenne belge (15,9% en 2018).

La **part de la population wallonne en surpoids** (25^e BMI <30) est également en augmentation et est passée de 48,1% en 2001 à 51,8% en 2018. L'objectif étant de stabiliser les niveaux atteints en 2018 à l'horizon 2030, il faudra surveiller l'évolution de ces deux indicateurs dans les prochaines années.

Au niveau de la production agricole, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire exige de maintenir un niveau de rentabilité suffisant des exploitations wallonnes. En 2021, le **revenu moyen d'une exploitation (revenu du travail et du capital)** s'élevait à 45 161 euros par unité de travail familial (à prix courants). Ce revenu est sujet à de fortes fluctuations annuelles en fonction des volumes produits et des prix perçus par les agriculteurs pour leurs produits, ainsi que des volumes et prix des matières premières utilisées. Par ailleurs, des différences existent

Part de la population adulte en situation de surpoids et d'obésité



selon les orientations et régions agricoles. Globalement, sur la période évaluée, on observe un progrès significatif de cet indicateur vers l'ODD. En revanche, si l'on compare le revenu du travail agricole par rapport à celui des autres activités économiques, on observe un écart important au détriment du secteur agricole. En 2021, le revenu du travail en agriculture par unité de travail s'élevait à 65% (ou 49,6% en moyenne mobile) de ce revenu comparable. Bien que ces chiffres soient des moyennes, cet indicateur enregistre un éloignement significatif par rapport à l'ODD.

La viabilité des systèmes alimentaires passe aussi par la mise en place de pratiques agricoles plus résilientes et durables. L'agriculture biologique, en s'appuyant sur les systèmes autorégulateurs de la nature, contribue à cet objectif en visant la protection de l'environnement, l'amélioration de la santé des exploitants et des consommateurs, le développement économique local,

à la valorisation de l'espace rural ainsi que la croissance de l'emploi local. La Wallonie a considérablement progressé dans ce domaine : la part de la surface agricole utile occupée par l'agriculture biologique est passée de 2,7 à 12,4% entre 2003 et 2021, alors qu'elle ne représentait que 0,1% en 1990. Ce taux dépasse celui de la moyenne européenne (UE 28 : 9,9% en 2021). Par rapport à l'objectif d'atteindre 30% en 2030, on observe un progrès significatif de l'indicateur. En 2021, on comptabilisait 1969 exploitations agricoles et 704 entreprises transformatrices de produits biologiques sous contrôle officiel bio. Par rapport aux objectifs fixés d'ici à 2030, c'est-à-dire d'atteindre 4720 exploitations agricoles sous contrôle officiel bio et 1490 entreprises transformatrices de produits biologiques, on remarque un progrès modéré pour les exploitations agricoles et un progrès significatif pour les entreprises transformatrices.

Pourcentage de la superficie agricole utile occupée par l'agriculture biologique



Pourcentage de la population bénéficiaire des banques alimentaires



ODD 2
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

CIBLE 2.1
D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

OBJECTIF WALLON CHIFFRÉ ASSOCIÉ
Oui

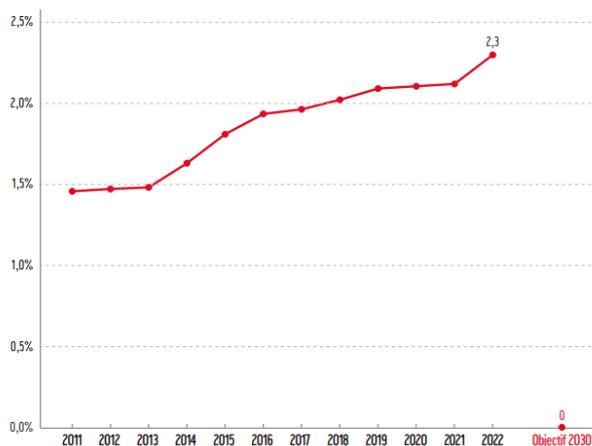
DESCRIPTION DE L'INDICATEUR ET DES DONNÉES

L'indicateur informe sur le **pourcentage de la population wallonne bénéficiaire des banques alimentaires**. Les banques alimentaires s'approvisionnent en vivres du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), à travers les invendus de l'industrie et de la distribution alimentaires, mais aussi des criées, des collectes auprès du grand public et de dons particuliers des entreprises.

Il faut souligner que les banques alimentaires ne sont pas les seuls acteurs du don alimentaire en Belgique : outre les organismes de distribution des colis alimentaires, les épiceries sociales et les restaurants sociaux contribuent également à l'aide alimentaire.

Les données sont issues de la Fédération belge des banques alimentaires et les calculs sont effectués par l'IWEPS. Elles sont disponibles pour la période 2011-2022. >

Pourcentage de la population wallonne bénéficiaire des banques alimentaires



SOURCE : FÉDÉRATION BELGE DES BANQUES ALIMENTAIRES / CALCULS IWEPS

› OBJECTIF CHIFFRÉ LIÉ À L'INDICATEUR

La troisième stratégie wallonne de développement durable fixe un nouvel objectif wallon associé à cet indicateur :

D'ici à 2030, la part de la population wallonne bénéficiaire des banques alimentaires doit tendre vers 0%, ce qui signifie que les personnes détiennent des revenus suffisants pour avoir accès à une nourriture saine, nutritive et suffisante et ne doivent en conséquence plus bénéficier des banques alimentaires.

ÉVOLUTION

En 2022, 2,3% de la population wallonne était bénéficiaire des banques alimentaires, soit 84 213 personnes. Ce chiffre est en augmentation depuis 2011 (1,46%) et en particulier pour 2022. Cette tendance à la hausse s'observe également à l'échelle de la Belgique. Sur la période observée, l'indicateur montre ainsi un éloignement significatif par rapport à l'objectif fixé de tendre vers 0%.

L'évolution de cet indicateur peut être liée à une variation du nombre de démunis et/ou de l'offre des banques alimentaires. Selon la Fédération des banques alimentaires⁴⁹, l'année 2022 aura été l'année la plus difficile de leur histoire: l'inflation élevée et la guerre en Ukraine, avec une forte augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ont entraîné une augmentation sans précédent du nombre de personnes contraintes de faire appel à l'aide alimentaire. De plus, la demande accrue n'a pas pu être entièrement satisfaite en raison de l'insuffisance des approvisionnements. Les jeunes sont fortement représentés parmi les bénéficiaires, de même que les parents isolés, en majorité des femmes.

⁴⁹ Fédération des banques alimentaires, *Rapport annuel 2022*

6.3. Présentation du collectif « Tous à table », réalisée par Emilien Baglio

①

Tous à table

Historique

Une coordination de services rassemblés autour de la thématique de l'aide alimentaire
Mais pas que...

Rôle du CPAS:

- Délivrer attestation (après enquête) pour permettre l'accès au service d'aide ali
- △ Attestation stipule dans quel service doit se présenter!
- Subv. via PCS.

Partenariat à la génèse du projet

- Hesbicoeur
- Equipe d'entraide
- CLPS H.W.
- PCS Warcoeur.

2014 - 2019 subvention Art 18 du PCS
Finalité: Lutte contre l'isolement des personnes précaires.

Permettre aux bénéficiaires de l'action de prendre conscience des difficultés et des ressources, de dépasser les peurs et les hontes qui accompagnent l'aide alimentaire.

Aujourd'hui: subvention Art 20 PCS 3 2020-2025.

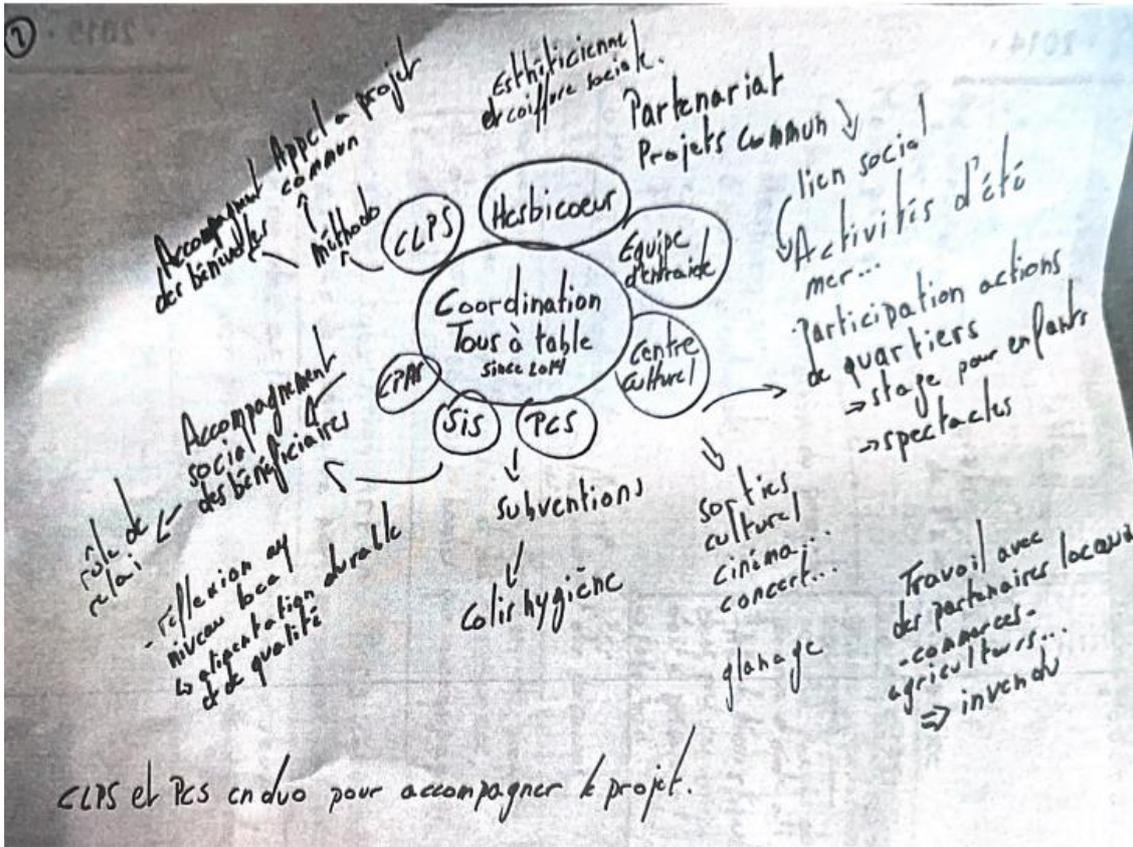
Finalité: L'> Activités de rencontre pour personnes isolées.

- . Organiser des activités pour personnes seules
- . Intégration des personnes seules et lutte contre l'isolement.

Partenariat historique + . Service d'insertion sociale CPAS
↳ propose permanence lors des distributions

+ . Centre Culturel de Warcoeur.
↳ culture => outil d'émancipation
→ créateur de lien

↳ ouverture vers le réseau en fonction des besoins
(GAL-ONE-IPES...
→ certifié...)

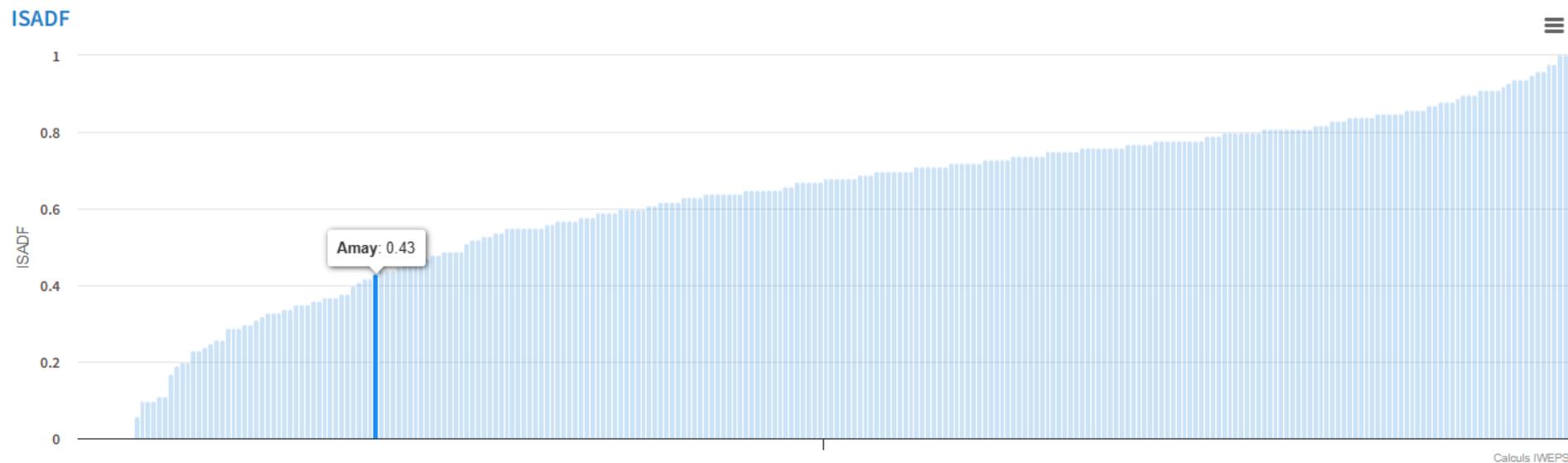


6.4. Tableau issu de l'Étude comparée de la collaboration interorganisationnelle et de ses effets : le cas des services en périnatalité (D'Amour et al., 2003 : 10)

Tableau 1: Les variables d'analyse de la collaboration

Variables	Collaboration en action Niveau 3	Collaboration en construction Niveau 2	Collaboration en inertie Niveau 1
Centralité	Instance centrale forte et active permettant l'existence d'un consensus	Instance centrale au rôle confus; rôle politique et stratégique ambigu	Absence d'une instance centrale; quasi-absence de rôle politique
Leadership	Leadership partagé et consensuel	Leadership diffus, éclaté et ayant peu d'impact	Leadership non consensuel, monopolisé
Expertise	Rôle d'expert favorisant un engagement global et fort	Rôle d'expert ponctuel et morcelé	Peu ou pas d'engagement comme expert
Connectivité et concertation	Pluralité des lieux de concertation	Lieux de concertation ponctuels reliés à des dossiers spécifiques	Quasi-absence de lieux de concertation
Finalités	Finalités consensuelles et globales	Quelques finalités communes ponctuelles	Finalités en opposition ou absence de finalités communes
Allégeances	Orientations centrées sur les besoins de la clientèle	Orientations centrées sur les besoins professionnels et organisationnels	Orientations plutôt déterminées par des intérêts privés
Connaissance mutuelle	Occasions fréquentes de se rencontrer Activités communes régulières	Rares occasions de se rencontrer Peu d'activités communes	Pas d'occasions de se rencontrer et Aucune activité commune
Confiance	Confiance ancrée	Confiance contingente, en développement	Absence de confiance
Formalisation (entente, contrat, arrangements inter-organismes)	Entente consensuelle, règles définies de manière conjointe	Entente non consensuelle ou non conforme aux pratiques ou en processus de négociation et de construction	Entente inexistante ou non respectée, fait l'objet de conflits
Infrastructure d'information	Infrastructure commune de collecte et d'échange d'information	Infrastructure d'échange d'information incomplète, ne répondant pas aux besoins ou utilisée de façon inappropriée	Quasi-absence d'infrastructure ou de mécanisme commun de collecte ou d'échange d'information

6.5. Indicateur synthétique d'accès des droits fondamentaux de l'IWEPS (IWEPS, s.d. [a])



Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018

